

## Exercice 1996 - Compte Administratif

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée doit élire un Président de l'Assemblée. Je vous propose notre doyen Jean MILLE et je lui cède la parole.

**M. MILLE** : Merci, Monsieur le Maire de me laisser votre fauteuil mais n'ayez crainte, je ne le garderai pas longtemps. M. le Maire va nous présenter le compte administratif 1996 puis les collègues qui le désireront pourront intervenir mais conformément au règlement intérieur, dans la limite de deux interventions par Conseiller.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

**M. LE MAIRE** : Le budget de la commune s'exécute du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

Ce compte administratif est le premier réalisé selon la nomenclature M14 ; il sera le plus souvent impossible de comparer les coûts 1996 à ceux de 1995 établis en nomenclature M12.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifiée par l'article 48.I de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I - le budget principal
- II - les budgets annexes
- III - les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître un solde positif de 79 370 KF. L'excédent du Budget Principal qui s'élève à 53 555 KF représente 4,6 % des dépenses de l'exercice hors opérations de gestion active de dette. Il se situait en 1995 à 4,8 %, en 1994 à 6,3 %. Les rattachements de charge et de produits à l'exercice se sont montés respectivement à 3 409 KF et 1 034 KF, ce qui a réduit notre excédent de 2 375 KF.

Il faut souligner que le maintien de ce solde à un niveau comparable à celui de l'an dernier est tout à fait satisfaisant si l'on considère le fléchissement de certaines recettes, notamment dans le domaine des transports pour près de 4 000 KF, dans les établissements pour enfants pour près de 3 000 KF, ce qui nous a amené à augmenter nos participations à la CTB, au CCAS d'un montant correspondant.

Tous budgets confondus et hors opérations liées à la gestion active de la dette, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 76,8 %. Ce pourcentage était de 71,3 % en 1995.

Toujours pour le budget général, hors opérations liées à la gestion active de la dette, les dépenses de fonctionnement passent de 927 866 KF à 964 157 KF en 1996 (3,9 %).

Cette augmentation résulte pour 20 923 KF du changement de section en nomenclature M14 des subventions d'équipements versées à l'Etat ou d'autres partenaires notamment pour les programmes cofinancés. Après retraitement de cette mesure technique, l'augmentation des dépenses de fonctionnement ressort à 1,7 %, ce qui est plus conforme aux efforts de gestion réalisés et correspond à l'inflation qui était de 1,5 % en 1996.

<b>Evolution des dépenses de fonctionnement</b>	<b>Inflation</b>
1994 : 1,8 %	1,7 %
1995 : 3,5 %	2,1 %
1996 : 1,7 %	1,5 %

## ***I - BUDGET PRINCIPAL***

### **1 - Section d'investissement**

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles, hors renégociation de dette refinancée par emprunt, s'établit comme suit :

#### **- en dépenses :**

. prévisions	389 795 413,37
. réalisations	305 915 943,79
. restes à réaliser	76 917 545,00

#### **- en recettes :**

. prévisions	301 422 916,50
. réalisations	203 160 514,09
. restes à réaliser	101 317 537,00

Le taux de réalisation de nos dépenses d'équipement (comptes par nature 20 - 21 - 23) de la nomenclature M14 (études - acquisitions et constructions) est de 68,5 %.

En nomenclature M12, le ratio calculé par le Ministère concernait les dépenses des chapitres 900 à 909, programmes communaux. Il a évolué comme suit au cours des dernières années :

### Taux de réalisation des dépenses d'équipement

Besançon	Moyenne des villes de France
1991 : 63,7 %	62,8 %
1992 : 71,6 %	66,0 %
1993 : 65,8 %	62,1 %
1994 : 73,7 %	67,4 %
1995 : 63,2 %	
1996 : 68,5 %	

Ce taux reste supérieur à celui de la moyenne nationale (67,4 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1994 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

### Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	23 800 391	18 990 752	4 137 850
Recettes	2 993 495	2 725 495	342 589

#### 022 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses de cette rubrique qui s'élèvent à 16 914 KF sont réalisées à hauteur de 80,2 % des prévisions.

Elles se rattachent aux services généraux de la Ville et se répartissent essentiellement dans les secteurs suivants :

\* **l'Imprimerie** : acquisitions de diverses machines (numéroteur, thermorelieur, duplicateur, ...) pour un montant de 317 KF,

\* **le Service Informatique** : les réalisations qui se montent à 5 379 KF portent principalement :

- sur les acquisitions de matériel pour la bureautique (784 KF) et pour la cartographie (308 KF),

- sur la poursuite du réseau de fibre optique (1 905 KF) et de l'informatisation des bibliothèques (1 615 KF),

- sur l'acquisition de divers logiciels (668 KF) dont 284 KF pour la conception et le développement de logiciels de gestion interne par le Service Informatique.

\* **les grosses réparations** et l'entretien des bâtiments administratifs s'élèvent à 6 228 KF. La restructuration au Centre Administratif Municipal a généré 2 909 KF de dépenses, notamment avec la poursuite des travaux aux restaurants scolaires et à la Police Municipale.

\* **le Service Parc Auto** : les acquisitions et les grosses réparations sur les véhicules s'élèvent à 4 900 KF.

Il convient enfin de signaler parmi les opérations engagées, des reports de crédits importants pour l'informatisation des bibliothèques (625 KF), le réseau fibre optique (676 KF) et les acquisitions de véhicules (1 024 KF).

Les recettes encaissées atteignent 2 675 KF dont 1 165 KF représentant les participations des partenaires du projet réseau fibre optique (Université de Franche-Comté, Département et Centre Hospitalier Universitaire), 1 432 KF relatifs aux subventions de l'Etat pour l'informatisation des bibliothèques.

#### **054 - Protection contre l'incendie**

Sur l'exercice 1996, a été réglée l'acquisition de l'échelle pivotante destinée au Service de Protection contre l'Incendie. La Ville, avant la mise en place du District ayant passé commande, a accepté d'en assurer la charge financière.

#### **056 - Police Municipale**

Les crédits utilisés (65 KF) correspondent à l'achat de matériel destiné à aider les policiers municipaux dans leurs missions (véhicules, postes portatifs, ...).

### ***Fonction 1 - Enseignement***

<b>En francs</b>	<b>Prévu 1996</b>	<b>Réalisé 1996</b>	<b>Restes à réaliser 1996</b>
Dépenses	21 669 460	17 353 298	4 231 434
Recettes	2 639 362	1 858 720	785 098

Globalement, 80 % des crédits de dépenses de cette fonction ont été utilisés au cours de l'exercice.

#### **11 - Enseignement du premier degré**

Les dépenses de ce secteur s'élèvent à 16 700 KF.

Certaines opérations se poursuivent :

- restructuration du groupe scolaire Arsenal : 4 523 KF de travaux, 5 962 KF d'acquisitions foncières en 1996 auxquelles s'ajoutent 2 713 KF de dépenses engagées non mandatées,

- reconstruction de l'école Jean Boichard : 465 KF.

D'autres travaux de gros entretien ont été réalisés dans diverses écoles pour un montant total de 5 372 KF dont :

* école Fontaine-Ecu	503 KF
* groupe scolaire Brossolette	500 KF
* groupe scolaire Jean Zay	425 KF
* école Montboucons	337 KF
* maternelle Brulard	272 KF

Les recettes atteignent 1 244 KF et correspondent essentiellement à diverses subventions versées par le Département pour les travaux dans les écoles primaires (1 107 KF).

### 18 - Autres services annexes des écoles

Cette sous-fonction englobe notamment la restauration municipale qui a généré 653 KF de dépenses concernant des acquisitions de matériel de cuisine (481 KF) et des travaux d'aménagement d'un réfectoire à la maternelle Saint-Exupéry (172 KF).

### Fonction 2 - Culture - Vie sociale

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	38 173 792	23 129 267	14 402 447
Recettes	9 302 777	5 603 377	3 528 050

Globalement 60,6 % des crédits de dépenses de cette fonction ont été utilisés au cours de l'exercice.

### 21 - Information - Communication

Les dépenses (178 KF) correspondent à diverses acquisitions destinées à l'activité des services Relations Publiques et Communication (guirlandes pour illuminations, matériel photo, magnétoscope, ...).

### 22 - Activités artistiques

Les dépenses atteignent 4 892 KF.

Les opérations lancées les années précédentes se poursuivent ou s'achèvent :

- la rénovation du théâtre (275 KF),
- la restructuration et l'extension du Centre Dramatique National (3 227 KF).

D'autres travaux de rénovation ont été réalisés :

- étanchéité à l'Ecole des Beaux-Arts (687 KF),
- divers aménagements au Kursaal (270 KF).

D'autres crédits (260 KF) ont été utilisés pour l'acquisition de matériel destiné à l'activité de divers établissements artistiques (Conservatoire, Ecole des Beaux-Arts, Kursaal, Harmonie Municipale, ...).

En 1996, la Ville a encaissé une subvention de la Région pour le Centre Dramatique National (1 875 KF).

Les reports de crédits en dépenses (1 120 KF) et en recettes (1 042 KF) se rapportent au Centre Dramatique National (poursuite des travaux et encaissement de la subvention de l'Etat).

### **23 - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique**

Les réalisations du secteur culturel ont été faites à hauteur de 5 003 KF. Parmi les opérations importantes, retenons les travaux :

*\* dans les musées :*

- Citadelle : 847 KF réalisés et 1 255 KF reportés sur 1997
- Musée des Beaux-Arts : 869 KF réalisés et 1 428 KF reportés pour la vidéo-surveillance
- Palais Granvelle : 532 KF réalisés et 566 KF reportés

*\* dans divers bâtiments culturels (691 KF) :*

- MPT Grette : 328 KF
- Centre Pierre Bayle : 138 KF

*\* sur des édifices culturels :*

- Eglise Sainte-Madeleine : 824 KF réalisés et 936 KF reportés
- autres églises : 133 KF réalisés et 421 KF reportés

*\* sur les monuments historiques : 243 KF réalisés et 560 KF reportés.*

D'autre part, les investissements réalisés pour les activités des établissements culturels s'élèvent à 864 KF et se ventilent ainsi : bibliothèques 349 KF, musées 515 KF.

Les recettes (691 KF) correspondent à des encaissements de subventions pour les diverses opérations entreprises par la Ville.

**241 - Action culturelle**

Les réalisations atteignent 187 KF et sont relatives aux travaux dans la salle d'exposition au Fort de Chaudanne (85 KF) et à l'acquisition d'un logiciel pour l'atelier audiovisuel.

**242 - Action socio-éducative**

Au niveau de la vie socio-éducative, les travaux se sont poursuivis à la Maison de Quartier de Saint-Claude à hauteur de 1 053 KF. D'autres bâtiments liés à cette activité ont bénéficié de travaux pour un montant de 635 KF (MJC de Palente 162 KF, Resto du Coeur 106 KF, ...).

Les acquisitions de matériel et de mobilier s'élèvent à 189 KF.

Les recettes (883 KF) correspondent à une partie du prêt «projet urbain» affectée aux investissements socio-éducatifs (400 KF) et à l'encaissement d'une subvention du Département (463 KF) pour la Maison de Quartier de Saint-Claude (un reste à réaliser de 214 KF a été reporté sur 1996).

**251 - Sports**

Les réalisations dans le domaine des sports atteignent 10 955 KF. Les travaux les plus importants ont été effectués :

- à la piscine La Fayette	5 482 KF
- au stade Léo Lagrange	1 081 KF
- au Palais des Sports	786 KF
- au gymnase des Clairs-Soleils	578 KF
- à la piscine couverte	517 KF
- à la piscine de Chalezeule	365 KF

L'aménagement de divers ensembles sportifs par le Service Espaces Verts a généré 364 KF de dépenses, 504 KF ont été utilisés pour l'achat de matériel destiné à l'activité sportive.

Les recettes s'élèvent à 2 115 KF et correspondent essentiellement à l'encaissement de subventions du Département (1 945 KF), de la Région (24 KF). Un report de 1 122 KF concerne des subventions du Département.

Les opérations engagées et reportées sur 1997 atteignent 6 129 KF (1 414 KF pour les terrains de jeux à l'ensemble sportif de Saint-Claude, 3 342 KF pour la piscine La Fayette, ...).

**252 - Loisirs**

Les dépenses, soit 25 KF et les recettes, 40 KF (subvention de l'Etat) concernent la halte nautique de Saint-Paul.

**Fonction 3 - Santé**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	1 483 717	1 383 762	99 093
Recettes	537 856	537 878	0

Les dépenses de ce secteur ont été quasiment toutes réalisées (93,3 %).

**30 - Services communs**

Les crédits (16 KF) ont été utilisés par le Service Hygiène-Santé pour l'acquisition d'une borne interactive.

**31 - Centres Hospitaliers Régionaux**

La poursuite de l'étude de faisabilité du pôle médical Jean Minjot a généré 36 KF de dépenses.

**342 - Autres établissements sanitaires**

La rénovation de la station hydrominérale de la Mouillère commencée en 1995 s'est poursuivie en 1996 pour 1 332 KF.

La Ville a facturé au concessionnaire la participation aux travaux de modernisation (520 KF).

**Fonction 4 - Interventions sociales**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	1 764 990	1 566 552	194 499
Recettes	355 740	355 740	0

Les dépenses de cette fonction, réalisées à hauteur de 88,8 % des prévisions se répartissent dans plusieurs secteurs.

**45 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence**

La totalité des dépenses (117 KF) est consacrée à l'acquisition de mobilier pour le Relais Jeunesse.

**462 - Aides à la famille**

Des travaux dans les centres sociaux, notamment aux Clairs-Soleils, ont été faits à hauteur de 154 KF.

Une partie du prêt «projet urbain» 1995 a été affectée aux divers investissements dans les centres sociaux (200 KF).

**463 - Crèches et garderies**

Un crédit de 660 KF a été affecté à des travaux dans les établissements pour enfants (crèche Saint-Ferjeux 280 KF, crèche Battant 156 KF, crèche Orchamps 103 KF, ...).

Des travaux de mise en conformité ont été entrepris au centre aéré de Bregille et atteignent 574 KF.

Comme pour les centres sociaux, le prêt «projet urbain» (150 KF) a permis de financer une partie des travaux réalisés.

**49 - Interventions sociales - Autres services**

La pose de barrières dissuasives à l'accès des forains s'élève à 61 KF.

**Fonction 6 - Développement urbain**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	157 990 710	107 919 101	49 415 918
Recettes	37 011 993	26 953 775	9 803 797

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 68,3 % et 72,8 % des prévisions.

**60 - Services communs**

Les services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux) ont dépensé pour leurs activités : 1 274 KF, notamment 536 KF pour la cartographie et 675 KF pour la topographie.

Les travaux de cartographie réalisés par nos services pour des autres partenaires ont généré 410 KF de recettes.

**622 - Collecte et traitement des ordures ménagères**

Les réalisations du secteur déchets urbains qui s'élèvent à 5 824 KF se répartissent ainsi :

- acquisition de véhicules : 2 571 KF et 1 799 KF dont le report figure sur 1997
- fonds de renouvellement pour l'usine d'incinération : 3 209 KF ainsi que 503 KF de dépenses engagées non mandatées.

### 628 - Réseaux et services urbains divers

Les dépenses atteignent 6 514 KF et se rapportent aux opérations suivantes :

- acquisition de terrains destinés à l'extension du cimetière de St-Claude : 685 KF et début des travaux à hauteur de 282 KF

- poursuite des travaux au parc scientifique pour l'ENSMM : 1 315 KF

- conformité, rénovation du réseau d'éclairage public : 4 114 KF.

Les recettes (550 KF) représentent le remboursement de la 4ème annuité d'une avance en compte d'associé remboursable en 10 ans faite à la SAIEMB pour les locaux en rez-de-chaussée à Planoise. En réalité, comme le remboursement est tributaire de résultats excédentaires enregistrés l'année précédente, la SAIEMB a versé à la Ville en 1996 la somme de 56 KF, une subvention à la SAIEMB de 494 KF a permis de solder l'opération (92/628.65721.78005.20200).

### 63 - Transports collectifs urbains

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 17 102 KF et 2 849 KF.

Les acquisitions de matériel roulant représentent la majeure partie des réalisations (13 752 KF soit 2 bus moyenne capacité, 1 standard surbaissé et 3 articulés surbaissés). Les autres acquisitions (matériel et mobilier) s'élèvent à 1 182 KF.

Les travaux au terminus bus à Planoise ont généré en 1996 : 1 152 KF de dépenses, et ceux au dépôt rue de Trey 948 KF.

Il faut noter que les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA s'élèvent à 2 824 KF en 1996, montant réaffecté en dépenses pour cette activité.

Les dépenses engagées et les restes à réaliser reportés sur 1997 s'élèvent à 6 993 KF et 213 KF.

### 64 - Routes et voirie urbaine

Les dépenses de voirie atteignent 65 042 KF dont 9 751 KF de travaux effectués en régie.

Outre les réfections habituelles de revêtements de chaussées pour un montant de 14 256 KF, les travaux de voirie les plus importants ont été exécutés :

- rue d'Arènes - place Jouffroy	2 287 KF
- rue Andrey	1 920 KF
- carrefour Villarceau/square Labbé	1 250 KF
- avenue Montjoux	1 168 KF
- rues du centre-ville	967 KF

La construction d'ouvrages s'est poursuivie (tunnel : 31 552 KF) ou a commencé en 1996 (passerelle de Mazagran : 1 649 KF).

L'aménagement de parkings a généré 1 249 KF de dépenses dont 312 KF parking pour l'Entreprise Schlumberger, 726 KF parking Saint-Paul, 211 KF parking Cusenier.

Une somme de 3 896 KF a été utilisée pour la gestion du stationnement au centre-ville et correspond essentiellement à l'acquisition d'horodateurs (extension et renouvellement du parc).

Les crédits se rapportant à la sécurité ont été utilisés à hauteur de 801 KF.

Des véhicules ont été acquis pour 1 058 KF (balayuses, laveuses de trottoirs).

Les recettes s'élèvent à 14 912 KF. Elles concernent l'affectation d'une partie du prêt «projet urbain» (2 500 KF) destiné aux travaux d'aménagement du carrefour Bourgogne/Allende, ainsi que le solde des subventions pour le tunnel sous la Citadelle, soit 7 000 KF de la Région et 5 350 KF du Département (le montant total versé s'élevant à 16 000 KF pour chacune des collectivités).

Les dépenses engagées non mandatées se chiffrent à 20 939 KF et sont relatives aux opérations décrites ci-dessus, les plus importantes concernant le tunnel (10 352 KF) et la gestion du stationnement (4 729 KF).

#### **651 - Réserves foncières**

Les acquisitions de terrains se montent à 326 KF, celles d'immeubles à 1 548 KF dont 1 091 KF pour l'opération d'aménagement de la place du Marché.

La Ville de Besançon a vendu des terrains situés dans le Parc Scientifique des Montboucons pour un montant de 406 KF.

#### **652 - Espaces verts urbains (parcs et jardins)**

Les réalisations concernant l'aménagement des espaces verts représentent 3 470 KF notamment pour les travaux dans les jardins du Casino qui s'élèvent à 1 269 KF. Les dépenses engagées non mandatées atteignent, quant à elles, 4 225 KF.

#### **653 - Aménagement du tissu urbain**

Les réalisations se chiffrent à 1 740 KF et les dépenses engagées non mandatées à 3 366 KF.

Les études concernant l'impact du projet place du Marché ont généré en 1996 : 605 KF de dépenses réalisées et 389 KF de reports de crédits.

Pour la résorption de l'habitat insalubre, la Ville a consacré 411 KF rue de Vignier et engagé 2 000 KF pour l'îlot Bacchus.

#### **661 - Actions sur le bâti**

Les travaux en faveur du développement social urbain se montent à 1 608 KF et ont été exécutés dans l'îlot sensible de Planoise (409 KF), à la régie de quartier de Montrapon - Fontaine-Ecu (538 KF) et dans le quartier Palente - Orchamps pour la construction de la galerie associative et de la ludothèque (606 KF).

Les recettes (844 KF) représentent les subventions versées par l'Etat, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales pour les opérations précitées.

**662 - Actions pour les espaces extérieurs**

Dans les actions en faveur du développement social urbain, on trouve également des travaux sur les espaces verts. Ils se montent à 3 361 KF et sont relatifs en grande partie à l'aménagement du quartier Brulard (2 531 KF).

Les recettes atteignent 4 492 KF dont 3 240 KF pour le prêt «projet urbain» et 1 252 KF de subventions encaissées venant de l'Etat et de la Région.

**663 - Actions sociales et autres**

Le Service de la Politique de la Ville a engagé 111 KF pour l'acquisition de jeux et de matériel destinés en grande partie à la ludothèque du quartier Palente - Orchamps.

**Fonction 7 - Aménagement de l'espace naturel**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	84 958	84 957	0
Recettes	0	0	0

**77 - Actions spécifiques contre la pollution**

Des équipements pour la lutte contre le bruit et la recherche de la qualité de l'air ont été acquis pour une somme de 85 KF.

**Fonction 9 - Action économique**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	7 632 192	3 026 810	4 393 609
Recettes	17 075 012	11 120 107	5 862 249

**90 - Services communs**

Les dépenses de cette rubrique s'élèvent à 2 263 KF, une enveloppe de 1 799 KF figure en restes à réaliser. Les recettes quant à elles atteignent 11 035 KF.

En dépenses, il s'agit essentiellement :

- du remboursement anticipé du prêt (500 KF) grâce à la vente des locaux de l'ancienne usine Rowenta (900 KF),

- des participations de la Ville au remboursement d'emprunt pour le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon (724 KF),

- des interventions dans les zones industrielles (843 KF) notamment rue Sellier et 1 795 KF de dépenses engagées mais non payées en 1996 (zone industrielle rue de l'Espérance, ...),

- des travaux à la pépinière d'entreprises rue Violet (161 KF).

En recettes, une grande partie du prêt «projet urbain» a été utilisée pour financer les travaux à la ZAC de Planoise (10 000 KF).

Les reports de crédits concernent particulièrement les créances à recevoir pour certains programmes (Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon 4 834 KF, aménagement ZAC La Fayette 773 KF) et l'encaissement de subventions du Département pour les interventions dans les zones industrielles (115 KF) et pour la zone artisanale rue de l'Espérance (140 KF).

### 93 - Energie

Les dépenses (764 KF), les recettes (85 KF) et les reports de crédits (594 KF) concernent la cogénération du réseau de chaleur de Planoise notamment les chambres de combustion préservant l'environnement.

### 94 - Industrie

Les crédits destinés à une partie de l'acquisition de l'usine Superfos aux Prés de Vaux (2 000 KF) sont reportés suite à un retard dans la démolition du site. Le coût total d'acquisition s'élèvera à 4 000 KF.

## Chapitre 910 - Mouvements financiers

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	281 259 508	276 565 443	3 000
Recettes	3 491 087	3 491 087	0

### 1) La dette

Afin de comparer les exercices 1995 et 1996 sur des bases identiques, il est nécessaire de faire ressortir les sommes inscrites au titre des diverses procédures de gestion active de dette.

#### a) Gestion active de dette

En 1996, c'est un tiers de l'encours de dette qui a fait l'objet d'une gestion active :

- divers contrats de prêt à taux fixes élevés ou ayant des marges sur taux indexés élevées ont été renégociés ou réaménagés ; c'est un capital restant dû de 96 114 313,28 F qui a été remboursé par anticipation (chapitre 910) et refinancé à hauteur de 95 104 000 F (chapitre 914)

- des contrats mono-index ont été transformés en multi-index pour obtenir une souplesse de gestion et avoir la possibilité d'effectuer des arbitrages entre index selon l'évolution des marchés financiers

- l'examen de notre encours révélait des marges sur prêts indexés élevées par rapport à celles proposées par les banques en 1996 ; une grande partie de ces marges a été renégociée.

Grâce au Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR), la Ville a procédé à des remboursements temporaires de capital (chapitre 910) et à des retirages (chapitre 914) pour un montant de 49 000 000 F afin de résorber ses excédents ponctuels de trésorerie.

### ***Bilan des opérations de gestion active de dette***

	Dépenses		Recettes	
	1995	1996	1995	1996
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette dont autofinancé	148 645 162,81	96 114 313,28 1 010 313,28		
Reprise sur recette d'investissement pour couvrir les indemnités de remboursement anticipé ou de réaménagement	764 837,00			
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette			149 410 000,00	95 104 000,00
Opérations d'ordre CLTR - remboursements anticipés - retirages	51 300 000,00	49 000 000,00	51 300 000,00	49 000 000,00
dont autofinancé	<b>200 709 999,81</b>	<b>145 114 313,28</b> 1 010 313,28	<b>200 710 000,00</b>	144 104 000,00

#### *b) Gestion de la dette*

Hors réaménagement de prêts refinancés par emprunt, les dépenses réelles atteignent 132 461 KF dont 24 595 KF d'intérêts courus non échus (intérêts de l'échéance 1995 au 31/12/1995).

#### **2) Créances immobilisées**

- Un crédit de 3 319 KF a permis de faire face à la mise en jeu de garanties d'emprunts accordées par la Ville.

- Les créances sur transfert de droits à déduction de TVA correspondent :

. en recette, au reversement de la TVA récupérée par la CTB pour le compte de la Ville (3 408 KF),

. en dépense, aux opérations de transfert au concessionnaire CTB du droit à récupération de la TVA (2 824 KF) et qui font l'objet d'une opération d'ordre qui a son corollaire en recette au chapitre 90.63.

- Les créances sur particuliers font l'objet :

. en recette, d'un remboursement d'une partie de l'avance remboursable versée à «Capital Risques Franche-Comté» pour la Société «Meca Control» (83 KF),

. en dépense :

• d'une avance (182 KF) versée à l'Association «Energie Cités» pour la mise en oeuvre d'un programme européen de coopération «Med Urbs» concernant l'aide à la définition d'une politique des transports urbains dans les villes de Tel Aviv et Gaza,

• d'une avance remboursable (1 388 KF) versée pour le Programme Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) dans l'attente du versement d'une subvention européenne.

Le remboursement en capital ou désendettement ressort ainsi à 100 152 KF à ce chapitre dont 1 010 KF correspondant à la part non refinancée par emprunt sur les renégociations de dette, auquel s'ajoutent 500 KF de remboursement anticipé de prêt, suite à la vente d'un bâtiment industriel (voir chapitre 90.90).

### **Chapitre 914 - Ressources externes non définitives**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Restes à réaliser 1996
Dépenses	0	0	0
Recettes	310 201 700	233 205 411	76 995 754

Les recettes de ce chapitre concernent :

- une opération d'ordre permettant l'actualisation du capital de notre prêt en devise rendue nécessaire suite à l'appréciation du DM par rapport au Franc et qui a son corollaire en dépense au chapitre 936.

Elle s'élève à 271 KF contre 785 KF en 1995. Au 31/12/1996, le capital restant dû s'élevait à 4 485 884,63 DM, soit l'équivalent de 15 181 KF Français.

- l'emprunt globalisé est réalisé pour 86 490 KF ; les prévisions étaient de 80 000 KF au budget primitif 1996 auxquelles il convenait d'ajouter un budget reporté de 83 486 KF. Cette enveloppe a été réalisée auprès des organismes suivants :

. 60 000 KF Crédit Local de France

. 10 000 KF Caisse d'Epargne

. 16 490 KF Caisse des Dépôts et Consignations (Prêts Projets Urbains) éclaté dans différentes fonctions.

- les opérations de gestion active de dette (voir chapitre 910) qui correspondent à 95 104 KF de prêts de refinancement suite à des renégociations et 49 000 KF de retirages en capital effectués avec le Contrat Long Terme Renouvelable.

- une opération d'ordre destinée à provisionner les intérêts courus non échus de l'échéance des prêts 1996 au 31/12/1996 afin de les rattacher à l'exercice 1996 conformément à la procédure établie par la M14 (18 830 KF). Une dépense de même montant est inscrite au chapitre 936.

\* \* \* \* \*

\* \* \*

Contrairement à ce qui existait en M12, la section d'investissement n'a plus à être présentée en équilibre, seul l'équilibre global est recherché.

Ainsi pour le Budget Principal, le tableau suivant peut être présenté, hors réaménagement de dette financée par emprunt :

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	305 915 943,79	203 160 514,09	- 102 755 429,70
Fonctionnement	868 285 853,41	1 024 596 188,32	+ 156 310 334,91
Total	1 174 201 797,20	1 227 756 702,41	+ 53 554 905,21

Le programme d'investissement 1996 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 102 755 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1996.

Le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement est égal à 102 755 429,70 F, ce qui correspond au prélèvement en M12.

L'autofinancement de la section d'investissement ressort ainsi à :

$$\frac{100 \times 102\,755\,429,70}{305\,915\,943,79} = 33,6 \%$$

Rappelons que du fait de l'imputation en M14 en section de fonctionnement des subventions et participations d'équipements versées à nos partenaires, ce ratio est minoré, il reste cependant très proche de la moyenne des cinq dernières années en comptabilité M12 (35,2 %).

## 2 - Section de fonctionnement

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses les opérations réelles ventilées par fonction ; elles permettent de faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de dette refinancée par emprunt, une augmentation de 4,4 % des dépenses et une réduction de 0,4 % des recettes.

Depuis le début du mandat, les dépenses et recettes de fonctionnement ont varié comme suit :

	Dépenses	Recettes
1992	+ 7,2 %	+ 7,1 %
1993	+ 2,3 %	+ 4,4 %
1994	+ 1,6 %	+ 4,0 %
1995	+ 3,3 %	+ 6,5 %
1996	+ 4,4 %	- 0,4 %

Rappelons que l'augmentation significative du pourcentage d'évolution des dépenses est due partiellement au fait que les subventions d'équipement figurent maintenant en section de fonctionnement et dans une moindre mesure à la nouvelle pratique des rattachements de charge ; à nomenclature égale l'évolution des dépenses aurait été de 1,1 % (rappelons que l'inflation 1996 ressort à 1,5 %).

Les effets de la M14 ont également une répercussion sur les recettes de fonctionnement. Rappelons que le solde de l'exercice 1994 intégré aux recettes de fonctionnement 1995 était de 70 098 KF, le solde de l'exercice 1995 ressort à 53 359 KF dont seulement une partie figure en recettes de fonctionnement 1996, l'autre partie non utilisée figurant en recettes d'investissement pour 29 309 KF dont 783 KF de reprise sur provision Plan d'aménagement d'ensemble Chaillot.

L'évolution des recettes de l'exercice 1996 par rapport à 1995 doit donc être calculé hors excédent de l'exercice précédent, ce qui donne :

1995	1996	
1 028 751 KF	1 024 596 KF	
- 70 098 KF	- 24 833 KF	(partie du solde CA 1995 affecté à la gestion 1996)
<b>958 653 KF</b>	999 763 KF	+ 4,28 %

Cette évolution inclut 1 034 KF de rattachement de produits à l'exercice 1996 et est globalement tout à fait satisfaisante.

Un examen plus approfondi des dépenses et des recettes sera fait fonction par fonction et également pour chacun des chapitres globaux des charges non ventilables.

## ***Crédits gérés par le Service Ressources Humaines***

### **I - Maîtrise de la masse salariale**

La politique de maîtrise de la masse salariale conduite depuis plusieurs années s'est poursuivie en 1996. Les prévisions budgétaires 1996 s'établissaient pour la dépense globale à 402 958 560 F, dont 398 609 560 F pour les salaires et charges.

Il est rappelé que le BP 1996 était en hausse de 2,33 % par rapport au BP 1995. A titre indicatif, le dernier ratio connu situait la moyenne des villes à + 3,5 %.

Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines dégagent en 1996, en dépenses, un excédent de 3,9 MF soit moins de 1 % des prévisions budgétaires.

#### *1) Effectifs - personnel permanent*

L'objectif fixé pour 1996 était voisin de la stabilité des effectifs, étant précisé que 22 agents étaient en cours de recrutement au 31 décembre 1995.

Le personnel permanent à temps complet et à temps non complet de la Ville (y compris les budgets annexes) est passé de 2 193 agents (2 033 en équivalent temps complet) à 2 218 agents (2 069 en équivalent temps complet) de décembre 1995 à décembre 1996.

Cet accroissement, sans effet financier, résulte, outre le décalage dans le temps de 22 agents rappelé ci-dessus qui s'explique par l'allongement des délais de recrutement liés aux nouvelles conditions d'organisation des concours, de la titularisation après réussite aux concours de plusieurs professeurs et assistants d'enseignement artistique du Conservatoire National de Région.

#### *2) Création de postes*

Dans le cadre de la politique globale d'effectifs constants, des créations de postes ont été rendues possibles par le non-remplacement de départs en retraite à hauteur de 15 postes.

Ces créations ont notamment concerné :

- les fonctions centrales : cellule fiscale, cellule juridique,
- la consolidation des volants de remplacement de préférence à l'emploi de personnel temporaire (secteur administratif et personnel d'entretien),

- le Service Politique de la Ville,
- le Service Economie - Emploi - Tourisme,
- le secteur Culturel (patrimoine, bibliothèques),
- la Police Municipale (+ 4 postes).

#### *3) Personnel temporaire*

Les crédits de personnel temporaire affectés aux remplacements de titulaires indisponibles et aux renforts ponctuels sont passés de 4 721 566 F en 1995 à 4 887 185 F en 1996, soit une augmentation limitée à 3,5 % sachant que plusieurs postes d'auxiliaires de puériculture ont été pourvus par ce moyen en attente des résultats de l'étude sur le secteur petite enfance.

#### 4) Heures supplémentaires

Le nombre des heures supplémentaires poursuit sa décroissance (- 486 heures), leur coût passant de 2 514 000 F en 1995 à 2 593 811 F en 1996, soit une augmentation de 3,14 %.

Globalement ce chiffre reste très faible puisqu'il représente 0,6 % des dépenses de personnel.

#### 5) Régime indemnitaire

L'année 1996 a vu le gel de l'évolution des régimes indemnitaires professionnels prévue par la délibération du Conseil Municipal de septembre 1992. Par contre, l'application du principe de diminution des régimes indemnitaires au prorata (d'environ la moitié) des gains indiciaires intervenus dans le cadre des revalorisations des échelles de rémunération s'est poursuivie pour les emplois de catégorie A et B principalement (ingénieurs en chef, contrôleurs de travaux). Cette mesure privilégie la part indiciaire du revenu sur la part indemnitaire tout en permettant une augmentation globale du revenu des catégories concernées.

### II - Poursuite de la politique de titularisation des agents non titulaires

Cette mesure prolonge celle intervenue en 1995 suite à l'examen de l'ensemble des dossiers des non titulaires mené avec les services préfectoraux.

Elle a permis la stagiairisation de 18 agents dans les services suivants : Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale, Voirie, Bibliothèques, Conservatoire National de Région. Pour ce dernier, cette mesure complète le mouvement de titularisation suite aux concours organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'ensemble concernant 11 agents ayant permis au cours de l'année 1996 de redonner une ossature stable à cet équipement.

### III - Actions de redéploiement du personnel

Cette mesure voit son impact diminuer après des années de mise en oeuvre puisqu'elle a concerné 9 agents contre 18 en 1995.

### IV - Aspects qualitatifs

#### 1) Structures

##### A) Révision de la liste des emplois permanents (LEP)

Le début de l'année a vu l'adoption par le Conseil Municipal de la nouvelle liste des emplois permanents qui servira de cadre aux évolutions des structures de la Ville pour le mandat.

Trois axes principaux caractérisent cette évolution et ont fait l'objet d'une mise en place progressive à compter du mois d'avril :

- renforcer la cohérence de l'action municipale avec la mise en place de fonctions de coordination par grands secteurs au niveau de la Direction Générale,

- traduire les priorités :

- \* Secteur Politique de la Ville,
- \* Emploi, Economie, Tourisme
- \* Police Municipale,

\* Contrôle de gestion,

- suivre au plus près les évolutions technologiques et améliorer le fonctionnement des services :

\* Informatique et Télécommunications,

\* Cellule fiscale,

\* etc.

**B)** Réorganisation des relations avec le Centre Communal d'Action Sociale avec :

- la préparation du transfert des CIESF de la Ville vers le CCAS,

- la préparation de la mise en place du Centre Social de la Grette,

- les centres Amitié et Acacias.

**C)** La poursuite d'une politique active de concertation en direction notamment :

- des éboueurs : étude d'un système de repos de deux jours consécutifs par quinzaine et mise en place d'une indemnisation spécifique,

- des animateurs et responsables des structures de quartier du Service Politique de la Ville,

- du personnel mis à disposition de la Mission Locale,

- du personnel du secteur Petite Enfance.

Cette politique complète le travail mené avec les organismes paritaires qui se sont réunis à douze reprises au cours de l'année (CTP, CAP, CHS, Commission Formation).

**D)** La mise en place de journées portes ouvertes les 5 et 6 octobre ont été l'occasion de faire mieux connaître l'activité des services à la population.

Les services concernés : Piscine, Espaces Verts, Service des Eaux, Station d'épuration de Port Douvot, Cuisine centrale du Centre Communal d'Action Sociale ont reçu à cette occasion environ 4 000 Bisontins.

**E)** La formation

Les crédits de formation hors CNFPT sont passés de 800 000 F en 1995 à 900 000 F en 1996, soit une hausse de 12,5 %, ce qui traduit une volonté forte de la Municipalité à la fois d'améliorer le professionnalisme des agents et de faciliter l'adaptation aux changements.

Les actions principales ont porté sur :

- la poursuite et l'évaluation de la formation des cadres aux entretiens annuels d'appréciation,

- la sécurité tant technique (chantiers, etc.) que relative aux établissements recevant du public,

- les équipes d'éboueurs,

- l'accueil.

**Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	155 709 493	154 250 175	62 456
Recettes	12 092 708	12 467 867	0

**021 - Administration générale de l'Etat**

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 651 KF et concernent essentiellement les frais de personnel, l'année 1996 étant sans scrutin électoral.

**022 - Administration générale de la collectivité**

Les dépenses et les recettes concernant les services généraux de la collectivité atteignent respectivement 134 296 KF et 7 911 KF. Les dépenses se ventilent de la manière suivante :

- **les frais de personnel des services concernés** : 97 374 KF
- **Imprimerie et accueil** : 956 KF
- **Informatique et téléphone** : 7 279 KF
- **Secrétariat Général** : 3 626 KF notamment pour les frais d'honoraires et les indemnités des élus
- **Finances** : 2 508 KF dont 1 971 KF pour le Bureau des Achats
- **Administration Générale** : 4 303 KF correspondant essentiellement aux frais de fournitures de bureau (502 KF), d'assurances (2 122 KF), d'affranchissement (974 KF)
- **Electricité-Chauffage** : 5 058 KF soit 1 839 KF pour l'éclairage et le chauffage des bâtiments communaux, et 1 756 KF d'acquisition de fournitures d'ateliers pour les travaux en régie.
- **Parc Auto** : 8 159 KF, principalement 3 391 KF pour le carburant, 3 063 KF pour les pièces destinées à l'entretien du parc automobile.
- **Bâtiment** : 4 635 KF correspondant en grande partie à l'achat de fournitures d'ateliers (2 978 KF) ainsi qu'au nettoyage des locaux du Centre Administratif Municipal (954 KF).
- **Médecine du Travail** : 156 KF

Quant aux recettes, elles proviennent des prestations effectuées par le service Informatique (1 163 KF), par la Médecine du Travail (322 KF), de l'encaissement des indemnités de sinistres (555 KF) et de la valorisation des travaux en régie (4 014 KF).

**054 - Protection contre l'incendie**

Les dépenses (2 309 KF) et les recettes (2 870 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel civil affecté à la caserne des pompiers et pris en charge par le District. De plus, le District participe aux frais de gestion du personnel, du COS, de la Mutuelle et de l'Assistante Sociale.

**055 - Autres services de protection civile**

A cette rubrique est inscrite la participation de la Ville de Besançon versée à la Société Protectrice des Animaux pour le remboursement de l'emprunt destiné à la construction du chenil de Chalezeule (70 KF). Cette participation se termine en 1996 et était sur 15 annuités.

**056 - Police Municipale**

Les dépenses sont destinées principalement à l'activité du service de la Police Municipale (7 798 KF) ainsi qu'à la redevance à Via-Stationnement (1 006 KF) concernant la gestion de la fourrière véhicules. Les recettes (993 KF) représentent essentiellement les encaissements de mise en fourrière (870 KF).

**06 - Relations Internationales**

Cette sous-fonction englobe les jumelages et la coopération dans lesquels la Ville de Besançon est impliquée. Les dépenses, soit 3 120 KF sont destinées aux frais de personnel (2 001 KF), aux subventions versées aux associations (861 KF) et à l'activité (258 KF).

Les recettes (676 KF) correspondent essentiellement à des encaissements de subventions (458 KF).

**Fonction 1 - Enseignement**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	74 168 492	73 093 884	900 000
Recettes	16 006 992	16 116 464	0

**10 - Services communs**

Les frais de personnel du Service Enseignement s'élèvent à 2 324 KF.

**11 - Enseignement du premier degré**

Cette sous-fonction comprend notamment les crédits utilisés pour le fonctionnement des écoles maternelles et primaires (40 918 KF). Ils sont répartis en frais de personnel (29 763 KF), d'entretien des bâtiments (6 673 KF), en subventions et en participations versées aux associations (724 KF) et aux écoles privées (1 411 KF), et dépenses diverses pour mener à bien cette activité (2 347 KF).

Les recettes qui s'élèvent à 1 060 KF correspondent notamment à la participation intercommunale aux frais de scolarité (667 KF), aux indemnités de sinistre dans les écoles (123 KF) et à la participation de l'Etat (30 %) aux contrats de cessation progressive d'activité du personnel employé dans les écoles (158 KF).

**121 - Collèges**

Les dépenses (15 KF) correspondent à la participation de la Ville de Besançon au fonctionnement des collèges périphériques dans lesquels les élèves bisontins sont scolarisés et à la cotisation à l'Association de Gestion du CFA Hilaire de Chardonnet.

**13 - Enseignement supérieur**

Les crédits qui s'élèvent à 1 154 KF dont 900 KF de dépenses rattachées pour la construction du Restaurant Universitaire de Canot ont été utilisés pour verser diverses subventions pour l'Observatoire (3 KF), l'Université Ouverte (90 KF), l'Institut de Productique (24 KF), l'audit énergétique au Campus de la Bouloie (63 KF), le jardin botanique (16 KF).

**15 - Formation continue (672 KF)**

572 KF ont été versés au CFA Hilaire de Chardonnet pour la participation de la Ville de Besançon au remboursement des annuités d'emprunts et 100 KF à l'Association Régionale pour le Travail Social (ARTS).

**18 - Autres services annexes des écoles (28 012 KF)**

Pour les transports scolaires, les dépenses s'élèvent à 5 148 KF.

La restauration scolaire a généré 22 864 KF de dépenses qui correspondent aux salaires et charges du personnel permanent (11 938 KF), à l'activité même de la restauration, soit 5 766 KF, à la rémunération du personnel vacataire (5 001 KF), à l'entretien des bâtiments (158 KF).

Les recettes atteignent 15 057 KF et se ventilent de la manière suivante :

\* 2 657 KF pour les transports scolaires, soit 1 438 KF de DGD transport (1 389 KF en 1995) et 1 218 KF de participation du Département au titre des transports scolaires urbains pour les années 1995 et 1996.

\* 12 400 KF pour la restauration, soit 11 705 KF de tickets de cantines, 400 KF de participation de la Caisse des Ecoles à la rémunération du personnel communal des centres de loisirs et 138 KF de subvention Onilait.

**Fonction 2 - Culture - Vie sociale**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	162 819 343	159 975 245	178 297
Recettes	24 049 083	22 724 429	290 050

**20 - Services communs**

Les frais généraux du Service Culturel s'élèvent à 1 508 KF dont 1 223 KF générés par les rémunérations et charges du personnel.

## 21 - Information - Communication

Cette sous-fonction se rapporte à l'image de la Ville, aux réceptions, aux cérémonies et au bulletin municipal.

Les dépenses atteignent 13 115 KF et les recettes 843 KF et se ventilent ainsi :

- frais de personnel affecté à ces activités : 5 488 KF
- relations publiques : 1 738 KF, 126 KF pour la Coupe Davis, 186 KF pour préparer l'exposition sur TVER
- BVV : 2 025 KF et 613 KF en recettes pour les insertions publicitaires
- communication : 2 653 KF
- illuminations et marché de Noël : 665 KF, compositions florales pour les réceptions : 162 KF.

## 22 - Activités artistiques

Toutes les actions en faveur de la production et de l'enseignement artistique sont regroupées dans ce chapitre (Kursaal, Théâtre, Orchestres, Conservatoire, Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses se chiffrent à 46 777 KF et concernent d'une part les frais de personnel (33 015 KF), l'entretien des bâtiments (1 547 KF) et d'autre part les crédits destinés à mener à bien les activités :

- du Kursaal : 81 KF
- du Théâtre : 524 KF
- du Conservatoire : 258 KF
- de l'Ecole des Beaux-Arts : 284 KF
- des Orchestres, soit l'Harmonie Municipale : 118 KF, l'Orchestre Lyrique : 4 817 KF (dont 4 066 KF pour l'Opéra- Théâtre), l'Orchestre de Besançon : 2 890 KF dont 767 KF de recettes affectées,
- des sociétés culturelles : 2 949 KF dont 1 530 KF pour le Centre Dramatique National et 1 419 KF pour les autres sociétés culturelles,
- des sociétés de musique : 227 KF.

Les recettes s'élèvent à 8 740 KF et correspondent en grande partie à l'encaissement des subventions de fonctionnement pour le Conservatoire (2 350 KF) et l'Ecole des Beaux-Arts (1 991 KF), aux droits d'inscription dans ces écoles (respectivement 1 627 KF et 463 KF), à la location du Kursaal (796 KF) et à l'encaissement de diverses recettes concernant l'Orchestre de Besançon (participation à des opéras : 603 KF et à d'autres festivités : 175 KF, à la subvention de la DRAC pour le salaire du chef d'orchestre : 150 KF et aux abonnements pour le Théâtre : 182 KF).

### **23 - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique**

Les dépenses qui atteignent 43 043 KF ont permis de couvrir l'entretien des bâtiments culturels et historiques, les frais d'administration générale (2 483 KF) et les frais de personnel (35 399 KF) pour toutes les activités qui ont en charge la conservation et la diffusion des patrimoines (Musées, Bibliothèques, Centre d'Art Contemporain, Citadelle).

- Les Musées (d'Histoire Naturelle et parc zoologique, du Folklore Comtois, de la Résistance, des Beaux-Arts et d'Archéologie et d'Histoire) ont généré 1 417 KF de dépenses directes relatives à l'organisation d'expositions («L'art qui ne rate personne», «la Russie romantique», «le Musée à mille temps») et à la création de publications («Relief et ronde-bosse», «catalogue des collections du haut Moyen-Age»).

Les recettes (884 KF) représentent d'une part les entrées dans les musées et les ventes d'ouvrages ou de moulages (324 KF) et d'autre part l'encaissement de diverses subventions (560 KF) notamment celle du Département (245 KF) pour le poste de conservateur au Musée du Folklore Comtois.

- Les dépenses des bibliothèques atteignent 2 555 KF et correspondent notamment aux acquisitions et mise en valeur des livres par des expositions («les romans se font tirer le portrait», la place des contes» ...), la venue d'auteurs et d'éditeurs.

Les recettes s'élèvent à 1 609 KF et représentent principalement les abonnements (626 KF), la DGD bibliothèque (527 KF), les subventions de la DRAC (257 KF).

- Le Centre d'Art Contemporain (130 KF) a mis sur pied le projet «Lumière, brillance et scintillement». On constate un tassement des recettes (81 KF) lié à une moindre fréquentation de la salle de l'ancienne poste.

- En ce qui concerne la Citadelle, les dépenses correspondent au reversement des loyers 1995 et 1996 de Radio France, du restaurant, de la boutique Besançon - Loisirs - Détente à la SEM Citadelle (567 KF) et à la participation de la Ville aux entrées gratuites à la Citadelle (273 KF).

### **241 - Action culturelle**

Cette rubrique regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique ne peut être que secondaire.

Les dépenses qui atteignent 8 756 KF correspondent aux frais de personnel relevant de ce secteur (2 560 KF), aux subventions versées aux associations culturelles (602 KF), à l'Espace Planoise (3 900 KF) et au Festival de Musique (900 KF dont 300 KF exceptionnels).

Les autres crédits ont servi à organiser diverses manifestations (BVOJ, Festival «Off» ...), au fonctionnement de l'atelier audiovisuel et du service responsable de la vie associative.

Les recettes se chiffrent à 724 KF, 384 KF pour les locations de salles, 286 KF pour les subventions encaissées notamment pour la réalisation d'un compact disque interactif (150 KF de l'Etat).

### 242 - Action socio-éducative

Les dépenses qui s'élèvent à 15 098 KF se rapportent au fonctionnement des centres socio-culturels et éducatifs, des maisons des jeunes, des maisons pour tous et à l'animation dans les quartiers. Elles permettent de conduire la «politique de la ville» dans les quartiers.

Elles se répartissent notamment en frais de personnel permanent (5 640 KF) et vacataire (2 908 KF), en subventions (4 051 KF) et en crédits permettant de faire fonctionner tous les centres d'activité.

Les recettes atteignent 2 164 KF et sont ventilées de la manière suivante : droits d'adhésion (899 KF), encaissement de subventions (1 205 KF).

### 251 - Sports

Les réalisations de ce secteur se chiffrent à 31 046 KF. Elles portent sur l'entretien des bâtiments sportifs (5 159 KF), sur la rémunération du personnel permanent (14 295 KF) et vacataire (360 KF) ainsi que sur le versement de subventions destinées aux associations sportives (10 025 KF), les plus significatives étant celles destinées au sport de haut niveau : 6 146 KF, au sport amateur : 1 682 KF et à l'organisation des manifestations sportives de haut niveau et médiatiques : 680 KF.

Les frais de fonctionnement des diverses activités ressortent à 1 207 KF.

Les recettes, d'un montant de 6 240 KF contre 6 497 KF en 1995, relèvent à hauteur de 6 078 KF des entrées dans les différents équipements.

### 26 - Aide aux associations

Les crédits (627 KF) sont relatifs à l'électricité et au chauffage utilisés dans les locaux associatifs.

### Fonction 3 - Santé

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	32 049 687	31 917 203	0
Recettes	6 490 400	6 588 363	0

### 30 - Services communs

Les dépenses (30 557 KF) proviennent des frais de fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé (4 038 KF) dont 3 644 KF de frais de personnel permanent et du contingent d'aide sociale (26 519 KF). Celui-ci était de 23 142 KF en 1995, soit une évolution de + 14,6 %.

Les recettes (5 708 KF) correspondent essentiellement à la DGD hygiène, soit 5 546 KF contre 5 356 KF en 1995 (+ 3,6 %).

### 31 - Centres Hospitaliers Régionaux

Cette somme (9 KF) se rapporte à la participation de la Ville de Besançon à l'annuité d'emprunt pour l'équipement de cobalthérapie au Centre Hospitalier Universitaire.

**341 - Dispensaires**

Les dépenses (1 314 KF) et les recettes (881 KF) correspondent au fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers.

**342 - Autres établissements sanitaires**

Les crédits (37 KF) ont été utilisés essentiellement pour le versement de la subvention à l'Association des Urgences Médicales de Besançon (34 KF).

**Fonction 4 - Interventions sociales**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	123 572 021	122 979 667	0
Recettes	37 810 807	37 809 320	126 717

**40 - Services communs**

Les dépenses d'un montant de 44 491 KF correspondent essentiellement à :

- deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (1 545 KF) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le Centre Communal d'Action Sociale (140 KF),

- l'entretien des remparts Battant (360 KF) effectué par des chantiers d'insertion,

- deux versements de subventions au Centre Communal d'Action Sociale, suite à la mise en place des opérations de liaison pour les services généraux (41 548 KF) et les conciergeries des centres sociaux (883 KF).

Les recettes, quant à elles (863 KF), concernent les conciergeries des centres sociaux (recouvrements de traitements, de loyers et de charges).

**41 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés**

Les dépenses d'un montant de 1 127 KF correspondent à :

- une participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées : 967 KF,
- une participation à l'amortissement de l'emprunt contracté par le CHAT pour la construction de l'atelier protégé : 23 KF,

- une subvention pour les travaux réalisés à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort : 137 KF.

**45 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence**

Les dépenses (3 049 KF) correspondent principalement aux subventions de fonctionnement versées par la Ville à divers organismes réalisant des actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence (2 863 KF) notamment à l'ADDSEA (Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers (2 000 KF). Celle-ci était de 1 675 KF en 1995.

Les recettes d'un montant de 217 KF proviennent de diverses subventions versées par la Direction Départementale et Régionale Jeunesse et Sports, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Fonds d'Action Sociale, etc. afin de promouvoir certaines actions (contrat de ville, Contrats Locaux Animation Sports Expression Responsabilité (LASER), lutte contre la toxicomanie, création du Centre de Ressources d'Etudes et de Documentation pour l'Intégration (CREDI)).

#### **462 - Aides à la famille**

Les dépenses s'élèvent à 9 179 KF et correspondent essentiellement à des dépenses de personnel (4 599 KF) et à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour les centres d'initiation en économie sociale et familiale (4 434 KF) suite à la mise en place des opérations de liaison Ville - Centre Communal d'Action Sociale.

Les autres dépenses comprennent notamment les bons «Nouveaux Nés» que la Ville accorde aux nouveaux-nés bisontins (13 KF) ainsi que les différentes dépenses afférentes aux bâtiments sociaux (116 KF).

Les recettes, d'un montant de 4 841 KF, correspondent essentiellement aux recouvrements de traitements, de loyers et de charges pour les centres d'initiation en économie sociale et familiale.

#### **463 - Crèches et garderies**

Les dépenses d'un montant de 62 430 KF correspondent principalement :

- aux dépenses de gestion des crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales restant à la charge de la Ville (30 369 KF) hors frais de personnel, loyers et charges qui nous sont remboursés par le Centre Communal d'Action Sociale,

- à deux subventions de fonctionnement versées à la Caisse des Ecoles (1 600 KF) et à l'Association des Francas pour l'organisation de centres de loisirs (1 581 KF),

- aux subventions versées à diverses associations dans le cadre du contrat Enfance : Baobab (148 KF), Maison Verte (500 KF), Antenne Petite Enfance (529 KF), Relais Assistantes Maternelles (115 KF), Antenne Petite Enfance (19 KF) pour le fonctionnement d'un centre de loisirs.

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 31 838 KF :

- 30 746 KF de remboursements par le Centre Communal d'Action Sociale des frais de personnel, loyers et charges pour les crèches collectives, crèches familiales et haltes garderies,

- 938 KF de versements de subventions par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat Enfance.

#### **49 - Interventions sociales - Autres services**

Les dépenses d'un montant de 2 703 KF concernent principalement des subventions de fonctionnement accordées à des associations à caractère social (Régie des Quartiers, Foyer des Jeunes Travailleurs, La Porte Ouverte, ...).

Les recettes de 50 KF correspondent à la création d'un restaurant associatif à Fontaine-Ecu.

**Fonction 5 - Logement**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	2 825 306	2 579 376	1 317 606
Recettes	0	0	0

**52 - Amélioration et entretien des logements existants**

Les dépenses (2 034 KF) concernent le versement des subventions d'équipement pour les logements conventionnés en centre ancien (109 KF dépenses rattachées) et le ravalement de façades (1 925 KF dont 1 209 KF rattachés).

**53 - Aides à la construction et au secteur locatif**

Ces aides à l'habitat atteignent 545 KF et sont ventilées pour 175 KF à HDL 25 et 370 KF à l'OP HLM.

**Fonction 6 - Développement urbain**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	236 511 913	230 422 967	949 773
Recettes	157 668 632	162 418 788	147 400

**60 - Services communs**

Les dépenses enregistrées à cette rubrique (16 308 KF) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Elles correspondent principalement aux rémunérations et charges du personnel (16 072 KF).

**61 - Eau et Assainissement**

Les dépenses qui s'élèvent à 4 034 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (3 985 KF).

Les recettes (9 817 KF) se ventilent ainsi :

- les participations des services d'Eau et d'Assainissement aux charges du budget principal à hauteur de 9 650 KF,

- les participations des syndicats mixtes d'assainissement de Grandfontaine (30 KF) et de Besançon-Thise-Chalezeule (137 KF) aux frais de secrétariat.

## **622 - Collecte et traitement des ordures ménagères**

L'activité de ce secteur a généré 29 507 KF de dépenses qui se répartissent en frais de personnel (12 965 KF), versement de la redevance à l'usine d'incinération des ordures ménagères (14 906 KF dont 770 KF rattachés) et diverses dépenses concernant cette activité (1 618 KF avec 1 004 KF pour la location de conteneurs).

Les recettes (60 696 KF) se rapportent à l'encaissement de diverses redevances concernant les déchets (18 955 KF), à la location de conteneurs (4 861 KF), à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (36 219 KF contre 34 126 KF en 1995, soit + 6,1 %), à diverses recettes (547 KF).

## **628 - Réseaux et services urbains divers**

Cette rubrique regroupe les actions menées pour le développement et le fonctionnement de divers services et équipements nécessaires à la vie en milieu urbain. Elle comprend notamment les cimetières et les pompes funèbres, l'éclairage public, le chauffage urbain, les bains- douches.

Les dépenses (14 790 KF) et les recettes (4 538 KF) se ventilent de la manière suivante :

- les frais de personnel des services concernés : 4 264 KF,
- les cimetières : 97 KF en dépenses, 2 208 KF en recettes (concessions, redevances et taxes funéraires),
- le versement de la participation de la Ville à l'aménagement de la ZAC de Planoise (3 100 KF),
- l'éclairage public (6 471 KF),
- le versement d'une subvention à la Boutique Solidarité (100 KF) pour l'accueil de jour,
- le chauffage urbain : 1 923 KF de recettes pour l'encaissement de la redevance liée à l'installation du générateur charbon.

## **63 - Transports collectifs urbains**

Les dépenses atteignent 68 761 KF (dont 104 KF rattachés) et les recettes 61 205 KF. La Ville a participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 13 727 KF contre 12 801 KF en 1995 (+ 7,2 %).

Les résultats de l'exercice 1995 faisant apparaître un excédent, la CTB a reversé à la Ville une somme de 174 KF.

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement-transport s'est élevée à 60 523 KF contre 59 819 KF en 1995, soit + 1,2 %. Outre les opérations d'investissement en matière de transport, le versement-transport permet de :

- participer aux charges du Service des Transports Urbains pour un montant de 48 267 KF contre 44 069 KF en 1995 (+ 9,5 %),
- rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus, soit 5 328 KF contre 4 183 KF en 1995,

- reverser 420 KF à diverses administrations et entreprises logeant ou transportant leur personnel.

De plus, la Ville a supporté diverses charges (diverses études et cotisations concernant les transports pour 893 KF), reversé aux Villes de Gaza et de Tel Aviv (126 KF) les subventions encaissées dans le cadre du programme Med-Urbs (291 KF) au fur et à mesure de leurs besoins.

#### **64 - Routes et voirie urbaine**

Ce secteur comprend les services de la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 61 163 KF et 23 167 KF.

En ce qui concerne **la voirie urbaine**, les dépenses se ventilent de la manière suivante :

- les frais de personnel du Service Voirie (36 963 KF),
- les crédits destinés à l'activité du Service Voirie (entretien des routes, déneigement, circulation, ...), soit 8 125 KF,
- les participations versées par la Ville de Besançon pour les infrastructures, soit 6 093 KF (échangeur de Planoise 3 800 KF, échangeur de Marchaux 1 500 KF, infra-structures du XI<sup>ème</sup> Plan 793 KF).

Les recettes (12 367 KF) correspondent principalement à la valorisation des travaux en régie (9 818 KF), à l'encaissement des droits d'occupation du domaine public (1 691 KF) et des sinistres (486 KF), au remboursement de salaires (357 KF).

**Pour les parcs de stationnement**, les dépenses s'élèvent à 9 982 KF et les recettes à 10 799 KF.

##### *\* Parking de la Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement du contrat de crédit-bail pour le financement des travaux de construction du parking passent de 5 148 KF à 4 639 KF (- 9,9 %).

La gestion de ce parking par Via-Stationnement génère 2 052 KF de dépenses contre 2 316 KF en 1995 (13 mois et prime qualité de gestion pour deux années 1994 et 1995), à l'équivalent la rémunération 1995 s'est élevée à 2 101 KF (- 2,3 %).

Les recettes de stationnement atteignent 3 105 KF pour 12 mois au lieu de 3 050 KF en 1995 pour 13 mois (pour une durée équivalente, la recette 1995 s'est élevée à 2 765 KF), ce qui fait + 12,3 %.

##### *\* Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par la Société Via-Stationnement passent de 496 KF à 536 KF (+ 8,1 %). Les recettes s'élèvent à 403 KF dont 35 KF au titre du quatrième trimestre 1995 contre 184 KF en 1995. Une somme de 61 KF est reversée à la Ville par la Société Via-Stationnement et correspond au réajustement de la gestion 1995.

*\* Parking des Remparts Dérasés*

La redevance perçue par ce parking se chiffre à 150 KF. Le concessionnaire rembourse à la Ville le coût de la taxe foncière.

*\* Stationnement de surface*

Le coût de la prestation du stationnement payé à Via-Stationnement passe de 2 329 KF à 2 052 KF en 1996 (- 11,9 %).

Les recettes atteignent 5 950 KF pour 12 mois contre 5 854 KF en 1995 (année d'élections) et 6 697 KF en 1994.

La Société Via-Stationnement a reversé à la Ville une somme de 283 KF au titre de la régularisation 1995 (trop-versé sur les avances consenties).

**652 - Espaces Verts Urbains (parcs et jardins)**

Les dépenses (30 627 KF) sont réparties en frais de personnel (28 562 KF), de fonctionnement et d'entretien des espaces verts (2 065 KF).

Les recettes s'élèvent à 725 KF et correspondent principalement à la participation de l'Etat pour les objecteurs de conscience et les contrats de cessation progressive d'activité du personnel employé au Service Espaces Verts (228 KF), et au remboursement du coût de l'entretien fait par la Ville de certains espaces verts privés (462 KF).

**653 - Aménagement du tissu urbain**

Les dépenses (929 KF) se rapportent à l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat au centre-ville et à Battant qui se poursuit depuis plusieurs années.

Les recettes (529 KF) correspondent à des encaissements de subventions pour cette opération (412 KF) et à la participation du District pour l'Observatoire du Logement (POPS), soit 117 KF pour 1996.

**662 - Actions pour les espaces extérieurs en faveur du développement social urbain**

La participation à l'opération Brulard s'est élevée à 1 170 KF en 1996. De plus, la Ville a versé une subvention (150 KF) à l'OP HLM pour la réalisation d'un local intergénérationnel à Brulard.

**663 - Actions sociales et autres**

Les dépenses atteignent 2 448 KF et ont servi principalement à financer les MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale) (2 279 KF).

Les recettes (1 494 KF) représentent les encaissements de subventions pour le contrat de ville provenant de l'Etat (1 015 KF), du District (94 KF) et des organismes logeurs (322 KF) comme Habitat 25, CRL, SAIEMB, SAFC, OP HLM, CDC, ..

**Fonction 7 - Aménagement de l'espace naturel**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	3 007 106	2 748 237	776
Recettes	355 100	539 400	0

**74 - Aménagement des eaux**

Les dépenses qui s'élèvent à 123 KF correspondent principalement à l'entretien des berges du Doubs (100 KF).

**77 - Actions spécifiques contre la pollution**

Les actions menées dans le domaine de lutte contre la pollution du milieu naturel (air, bruit) ont généré 2 625 KF de dépenses dont 2 009 KF pour la rémunération et les charges du personnel affecté à cette activité.

Les recettes (539 KF) proviennent pour l'essentiel du centre d'apport de matériaux inertes des Andiers (464 KF).

**Fonction 8 - Transports**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	682 217	673 132	0
Recettes	0	0	0

Les transports autres que les transports routiers (ferroviaires, aériens, fluviaux) figurent à la fonction 8 pour 673 KF.

Cette somme correspond principalement aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de la Vèze (548 KF) ainsi qu'à celle pour le financement du parc de stationnement de la gare Besançon-Viotte (101 KF).

**Fonction 9 - Action économique**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	26 025 095	21 605 836	0
Recettes	21 200 705	18 709 494	469 405

**90 - Services communs**

Les dépenses de la sous-fonction prévues pour 12 411 KF ont été réalisées à hauteur de 8 500 KF.

Elles concernent d'une part :

- les frais de personnel (2 444 KF),
- divers achats (54 KF).

D'autre part, elles concernent les participations de la Ville de Besançon :

\* au remboursement de l'emprunt du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin d'un montant de 186 KF,

\* aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest pour 7 KF,

\* à des interventions diverses dans le secteur de l'économie : aide à la formation de créateurs d'entreprises (322 KF), subvention à l'Association «Week-end Evasion» pour inciter la clientèle suisse à effectuer des excursions et des courts séjours à Besançon (30 KF), étude d'ingénierie de formation à l'attention des jardiniers de jardins botaniques (20 KF).

La Ville a également alloué diverses subventions d'équipement ; elles se ventilent de la façon suivante :

\* 1 000 KF pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette,

\* 2 145 KF pour l'aménagement de la ZAC Louise Michel,

\* 353 KF pour des subventions à des organismes privés tels que le Centre de Formation de Bourgogne - Franche-Comté (173 KF) et BATIFRANC (180 KF).

Pour le fonctionnement du Parc Scientifique et Industriel de Besançon, une somme de 133 KF a été attribuée.

1 555 KF ont été versés pour la participation de la Ville au déficit d'exploitation de la SAIEMB chargée du réaménagement de la Place Cassin.

Les recettes prévues en 1996 pour 5 175 KF ont été réalisées à hauteur de 2 987 KF.

Elles correspondent :

- à l'encaissement de l'actif syndical suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons (82 KF),

- aux loyers et récupérations de charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - Bourgeois Découpage - SM2E (2 138 KF),

- au reversement par la commune de Chemaudin de 40 % de la taxe professionnelle encaissée sur la zone industrielle de Besançon-Chemaudin pour 637 KF,

- au reversement de la taxe professionnelle par le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest pour 88 KF.

La différence entre la prévision et la réalisation constatée en dépenses et en recettes s'explique par :

- une inscription prématurée en recettes et en dépenses au budget supplémentaire 1996 de 1 815 KF de subventions accordées par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat pour la restructuration commerciale de la Place Cassin. En effet, le programme n'a pu être réalisé en 1996,

- une inscription en recettes de 372 KF correspondant au reversement de 16 % de la taxe professionnelle perçue par la commune de Chalezeule, qui n'a pas été réalisée. Ce reversement correspondait à la contrepartie de prestations accordées par Besançon aux Chalezeulois. Avec la progression des bases de taxe professionnelle sur la zone industrielle de Chalezeule, le reversement à la Ville s'accroissait alors que l'utilisation des services bisontins par la population de Chalezeule restait stable. De ce fait, une renégociation de la convention est en cours.

### **91 - Actions pour l'emploi**

Les dépenses de la sous-fonction «actions pour l'emploi» ont été réalisées pour 5 338 KF. Elles correspondent notamment à diverses subventions de fonctionnement versées à des organismes d'études et de formation tels que le BREF (25 KF), le CREDES (25 KF), le CIDERES (25 KF), l'ACEREP (200 KF), la FRATE (80 KF) et les unions syndicales (206 KF). Leur niveau est identique à 1995.

La Mission Locale a reçu 807 KF de subventions (1 076 KF en 1995).

Les dépenses comprennent également les charges de personnel (3 597 KF) et le loyer et charges pour les locaux occupés par la Mission Locale (372 KF).

Les recettes de cette sous-fonction ont été réalisées à hauteur de 3 222 KF dont :

- 1 177 KF qui correspondent au remboursement par la Mission Locale du salaire des agents mis à sa disposition par la Ville,

- 2 034 KF de contribution de l'Etat aux charges patronales pour les contrats emploi - solidarité.

### **92 - Agriculture et industries agro-alimentaires**

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 3 478 KF.

Elles correspondent à :

- la participation de la Ville pour l'équilibre du budget Forêts (3 221 KF),

- la taxe locale d'usage pour gros entretien pour un montant de 239 KF,

- la cotisation à la Fédération Nationale des collectivités locales propriétaires d'abattoirs pour 18 KF.

Les recettes se chiffrent à 4 998 KF. Elles correspondent :

\* d'une part à l'activité «abattoirs» confiée à un concessionnaire :

- la subvention d'allégement 1995 (372 KF contre 376 KF en 1994),

- la taxe d'usage instituée par les lois de finances rectificatives 1993 et 1994 acquittée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 par toute personne qui fait abattre un animal dans un abattoir public. Ces dispositions remplacent l'ancien système de taxe nationale et de taxe locale. Pour 1996, le taux de la taxe d'usage a été fixé à 274 F la tonne. Cette taxe perçue par la collectivité territoriale est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et des frais financiers liés aux emprunts contractés pour ces investissements ainsi qu'au financement des dépenses de gros entretien. Le tonnage d'animaux abattus en 1996 était de 13 834 tonnes contre 12 408 tonnes en 1995. L'impact de la crise de la «vache folle» a provoqué une chute de l'activité mais le rachat des carcasses effectué par Bruxelles et le blocus des importations générant de fait des achats en France sont venus compenser le manque à gagner,

- le loyer facturé à SICA-GAB pour les parties privatives de l'abattoir (209 KF). Il correspond au montant des dépenses non couvertes par les deux recettes précédentes.

\* d'autre part à la contribution du budget «Forêts» au budget général (161 KF).

Suite à la mise en place de la M14, diverses recettes liées à l'activité «abattoirs», soit 469 KF ont fait l'objet d'un rattachement à l'exercice 1996.

### **93 - Energie**

Les dépenses (92 KF) se rapportent à une subvention d'exploitation versée à l'Association «Energie-Cités».

Les recettes (5 159 KF) correspondent au reversement par la SECIP des recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise.

### **98 - Commerce**

Les dépenses de cette sous-fonction ont été réalisées à hauteur de 1 981 KF.

Elles correspondent essentiellement :

\* à la réalisation d'une étude sur les caractéristiques de l'image économique de Besançon par l'Institut de Recherche et d'Analyse des Dynamiques Economiques et Spatiales (IRADES) pour un montant de 121 KF,

\* aux participations de la Ville à l'amortissement des prêts de l'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès (835 KF),

\* à des subventions pour l'organisation de diverses manifestations à caractère économique (247 KF),

\* à une subvention versée à l'Association Comtoise du Parc des Expositions d'un montant de 186 KF pour la réalisation de travaux de sécurité,

\* aux frais de personnel (salaires et charges) pour 512 KF.

Les recettes (1 855 KF) concernent les droits de place pour un montant de 1 776 KF et les revenus des immeubles relatifs aux redevances des baux emphytéotiques pour un montant de 77 KF.

**99 - Services**

Les dépenses, soit 2 216 KF, correspondent :

- \* aux frais de personnel pour 113 KF,
- \* à l'achat de diverses fournitures pour 130 KF,
- \* à la réalisation d'une étude par l'Institut de Recherche et de Développement de la Qualité (IRDQ), destinée à dresser un état des lieux et à analyser les besoins en matière de tourisme d'affaires et de congrès à Besançon pour un montant de 96 KF,
- \* à une subvention à l'Office de Tourisme de 1 513 KF contre 1 554 KF en 1995,
- \* à une subvention au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté de 175 KF,
- \* à diverses subventions pour l'organisation de colloques et de congrès pour 155 KF.

Les recettes réalisées pour 488 KF correspondent aux entrées du camping de Chalezeule (371 KF) et à une subvention de l'Etat (88 KF) pour la mise en place de la signalétique du patrimoine.

**Chapitre 930 - Charges d'exploitation des services (dépenses) - Produits d'exploitation des services (recettes)**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	5 124 420	4 545 056	0
Recettes	5 357 593	7 231 749	0

Les **dépenses** en 1996 se sont élevées à 4 545 KF.

Elles concernent tout d'abord les rôles d'eau et d'assainissement sur bâtiments communaux pour 1 063 KF.

Elles correspondent ensuite pour 2 484 KF aux taxes foncières et 47 KF pour les autres impôts locaux.

Enfin, 573 KF ont été consacrés aux charges locatives et aux charges d'entretien.

En outre, les pertes sur créances irrécouvrables ont été de 370 KF alors qu'il avait été prévu 760 KF ; en 1995, elles avaient été de 2 933 KF.

Les **recettes** encaissées pour un montant de 7 232 KF se ventilent de la façon suivante :

- \* 5 228 KF correspondent aux divers loyers notamment :
  - des services généraux du Centre Communal d'Action Sociale (1 079 KF),
  - de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (511 KF),

- de divers bâtiments communaux (3 001 KF),
- de la caserne de gendarmerie de la Combe Saragosse (614 KF).

\* 1 085 KF ont été encaissés pour la facturation des produits de gestion courante (recouvrement de loyers et charges des immeubles municipaux).

\* 496 KF pour le loyer et les frais de contrôle pour les installations de la SECIP.

### **Chapitre 933 - Impôts et taxes**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	830 000	700 356	0
Recettes	490 872 520	501 790 619	0

#### **Dépenses :**

Elles correspondent :

- au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville (693 KF en 1996 - 746 KF en 1995)

- à la restitution de taxes communales additionnelles aux droits d'enregistrement (7 KF).

#### **Recettes :**

Les principales sont :

- le produit des contributions directes : il est à signaler que le produit voté était de 411 720 KF alors que le produit encaissé s'élève à 420 416 KF en 1996 (soit + 2,1 % par rapport à la prévision) contre 390 330 KF en 1995 (415 061 KF correspondent au rôle général et 5 356 KF au rôle complémentaire)

- le Fonds National de Compensation de la taxe professionnelle : 31 288 KF en 1996, 33 001 KF en 1995, soit - 5 %.

La dotation de Compensation de taxe professionnelle est destinée à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite aux allègements décidés par l'Etat pour :

- . la réduction de la fraction imposable des salaires
- . la Réduction pour Embauche et Investissement (REI)
- . l'abattement général de 16 % des bases de taxe professionnelle.

Dans le cadre du pacte de stabilité des concours de l'Etat aux collectivités locales prévu par l'article 32 de la loi de finances 1996, cette dotation, hors compensation REI, sert de variable d'ajustement.

De ce fait, l'enveloppe globale de la dotation 1995, qui à l'origine évoluait comme le taux d'évolution des recettes fiscales nettes de l'Etat, a été réduite de 5,51 % pour 1996.

De plus, la compensation pour réduction des bases de 16 % fait l'objet, depuis 1994, d'une réfaction de 15 % de son montant.

- la dotation de compensation des dégrèvements de taxe d'habitation : 15 034 KF en 1996, 14 111 KF en 1995, soit + 6,5 %

- la dotation de compensation des dégrèvements de foncier bâti : 1 351 KF en 1996, 1 232 KF en 1995, soit + 9,7 %

- la subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves : 1 163 KF en 1996, 993 KF en 1995

- le Fonds National de Péréquation (FNP). Ce fonds a été créé en 1995 à partir du Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FNTP). Destiné à compenser les pertes de bases de taxe professionnelle résultant de la disparition d'entreprises, Besançon n'était plus éligible au FNTP en 1995, tout comme en 1996.

Par contre, Besançon est éligible à la part principale du FNP car elle satisfait aux deux conditions suivantes :

\* un potentiel fiscal par habitat inférieur de 5 % à la moyenne de la strate démographique correspondante

\* un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate démographique correspondante. Besançon a reçu 3 180 KF en 1996 au titre du FNP contre 2 686 KF en 1995

- le fonds départemental de taxe professionnelle au titre des communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges : 34 KF en 1996 tout comme en 1995

- l'impôt sur les spectacles : 693 KF en 1996, 746 KF en 1995

- les droits de licence sur les débits de boisson : 381 KF en 1996, 397 KF en 1995

- l'encaissement de la taxe sur les jeux : 8 800 KF en 1996, 7 468 KF en 1995, soit + 17,8 %

- la taxe sur les emplacements publicitaires : 751 KF en 1996, 721 KF en 1995

- la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : 7 372 KF en 1996, 7 461 KF en 1995, soit - 1,2 %

- le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage passe de 9 218 KF à 9 550 KF en 1996 ; celui concernant la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension passe de 1 684 KF en 1995 à 1 702 KF en 1996.

**Chapitre 934 - Dotations, participations et subventions reçues**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	0	0	0
Recettes	204 077 517	207 675 475	0

**Recettes****- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Après deux exercices (1994-1995) où la progression de la DGF a été limitée à celle des prix, l'indexation 1996 évolue en fonction d'un indice égal à la somme du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac de l'année 1996 et de la moitié du taux d'évolution du produit intérieur brut de l'année 1995 sous réserve que celui-ci soit positif. La masse globale de DGF est répartie entre la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement.

**\* La dotation forfaitaire**

Hors franchise postale, la Ville de Besançon a perçu 195 091 KF au titre de 1996 (191 250 KF en 1995). Pour compenser la suppression de la franchise postale accordée aux communes et aux écoles primaires, la dotation forfaitaire 1996 a été majorée de 220 KF.

**\* La dotation d'aménagement correspond à :**

- . la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- . la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La Ville de Besançon perçoit la DSU qui est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Un indice synthétique est institué, permettant le classement de l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges (prise en compte au niveau de la commune du potentiel fiscal, des logements sociaux, des bénéficiaires de prestations logements, du revenu moyen des habitants par rapport à la moyenne nationale des communes de 10 000 habitants et plus).

Pour 1996, la DSU s'élève à 9 395 KF alors qu'en 1995, elle était d'un montant de 7 550 KF.

Au titre de la DGF, la Ville de Besançon a également encaissé pour 1995, un remboursement des charges salariales de 61 KF pour 1 agent de la Ville placé en position de détachement auprès d'une organisation syndicale.

**- La Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)**

Cette compensation, versée par l'Etat, pour les logements communaux mis gratuitement à la disposition des instituteurs, correspond à deux exercices : 531 KF pour 1995 et 546 KF pour 1996. Le nombre des ayants-droit logés est de 41 pour les deux années.

**- Le Fonds National de Compensation du supplément familial**

C'est un montant de 1 030 KF dont 632 KF au titre de 1993 et 398 KF au titre de 1994 qui a été encaissé, ces encaissements se réalisant toujours avec un voire deux ans de décalage.

### **Chapitre 936 - Opérations financières**

<b>En francs</b>	<b>Prévu 1996</b>	<b>Réalisé 1996</b>	<b>Dont rattachement</b>
Dépenses	68 261 946	57 832 847	0
Recettes	1 584 200	1 683 477	0

Ce chapitre enregistre en dépenses les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers). Les 57 833 KF du tableau ci-dessus correspondent aux intérêts de la dette dus pour l'année civile (52 035 KF) et à divers frais financiers.

Suite à la mise en place de la M14, la charge des intérêts correspondant à l'annuité réglée à nos prêteurs se répartit :

- . sur le compte 1688 qui permet de rattacher à l'exercice précédent la part des intérêts courus non échus allant de la date d'échéance des prêts 1995 au 31 décembre de l'exercice 1995, soit 24 595 KF

- . et sur le compte 6611 qui correspond à la part des intérêts courus allant du 1<sup>er</sup> janvier 1996 à la date d'échéance des prêts 1996, soit 33 205 KF.

Le montant des charges financières réglées en 1996 s'élève à 57 843 KF contre 64 792 KF en 1995, soit - 10,7 %.

Cette baisse des frais financiers de 6 949 KF s'explique par :

- \* un désendettement de la Ville lié :

- . au vieillissement de la dette. Une grande partie de nos prêts arrive dans leur seconde moitié de vie, c'est ce qui explique qu'au 31/12/1996 la durée résiduelle de notre encours de dette était de 8 ans 7 mois. En fin de durée d'un prêt à échéances constantes, nous remboursons plus de capital et moins d'intérêts

- . au remboursement de capital, intervenu en 1995, suite à la vente de bâtiments industriels pour un montant de 5 838 KF

- . un besoin d'emprunt moins important en 1995 et 1996. Compte tenu des nouveaux prêts contractés et des prêts éteints au cours de l'année 1996, l'encours de dette du budget principal (y compris rentes viagères) passe de 897 197 KF au 31/12/1995 à 882 742 KF au 31/12/1996, soit un réel désendettement de 14 455 KF (1,6 %).

- \* la détente sur les taux monétaires et obligataires qui s'est poursuivie sur tout l'exercice 1996

- \* l'amélioration de la situation financière de la Ville qui nous permet d'avoir des excédents de trésorerie. L'utilisation du Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) passé avec le Crédit Local de France nous a donné la possibilité de résorber ces excédents en effectuant des remboursements temporaires de capital pour un montant de 49 000 KF sur 10 mois environ. Nous avons réalisé ainsi une économie de 1 586 KF de frais financiers.

- Par délibération du 11 décembre 1995, le Conseil Municipal a autorisé *l'utilisation d'instruments financiers du risque de taux* tels que définis par la circulaire du 12 juin 1989.

Le constat sur nos opérations de couverture pour l'exercice se solde par une dépense supplémentaire de 2 927 KF dont 611 KF pour le prêt crédit bail du parking Mairie (voir état annexé au compte administratif ci-joint). Dans un contexte de forte volatilité des taux court terme, la Ville de Besançon a utilisé, en 1995 et début 1996, les instruments de couverture de taux avec comme objectif «protéger l'annuité de dette 1996». En effet, la part de taux révisables dans notre encours s'était fortement accrue en 1995 suite à la renégociation de 149 000 KF de prêts à taux fixes supérieurs à 9,5 % et refinancés sur index TAM (les propositions de refinancement en taux fixe étaient trop élevées : 7,65 %). Au 31/12/1995, l'encours du budget principal se répartissait entre 34 % de taux fixes et 66 % de taux flottants. Faire une prévision de l'annuité de dette 1996 face à de telles incertitudes était très risquée. Pour limiter les risques financiers qui auraient résulté d'une hausse des taux, la Ville a figé, par l'intermédiaire de couvertures de taux, une partie de son encours à taux indexés tout en veillant à rester à un niveau inférieur au taux global moyen de la dette 1995, soit 7,40 %. Cette stratégie a permis d'obtenir sur les intérêts réglés en 1996 un taux moyen de 7,03 % pour le budget principal et 6,93 % pour le budget général.

- *Les frais de lignes de trésorerie* sont de 44 KF. Les lignes de trésorerie nous permettent de répondre à des besoins ponctuels en liquidité et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme.

- Pour les opérations de renégociation ou de réaménagement de dette conduites en 1996, la Ville a versé 3 078 KF d'*indemnités de remboursement anticipé* qui ont été auto-financées en totalité.

### **Chapitre 937 - Opérations exceptionnelles**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	1 499 420	846 442	0
Recettes	1 256 099	688 258	0

L'essentiel des dépenses de ce chapitre concerne l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs pour 827 KF contre 1 026 KF en 1995.

Les recettes correspondent principalement à des indemnités de sinistre (609 KF) ainsi qu'à des recouvrements sur créances après admission en non-valeur (56 KF).

### **Chapitre 938 - Amortissements et provisions**

En francs	Prévu 1996	Réalisé 1996	Dont rattachement
Dépenses	1 000 000	1 000 000	0
Recettes	3 319 559	3 319 467	0

En dépenses, une provision de 1 000 KF a été constituée pour pallier les risques financiers inhérents aux garanties d'emprunts accordées par la collectivité, notamment aux associations. Le montant de cette provision était identique à 1995.

En recettes, une reprise sur provisions pour risques et charges financiers a été effectuée pour un montant de 3 320 KF. Cette reprise correspond à des mises en jeu de garanties d'emprunts pour :

- . le Parc des Expositions et des Congrès (1 475 KF),
- . le complexe sportif de Saint-Claude (1 194 KF),
- . le GARE (611 KF),
- . Rackam-Production-Coframus (40 KF).

### Résultat de la section de fonctionnement

* résultat non affecté de l'exercice 1995	28 526 KF
* résultat de l'exercice 1996	<u>127 784 KF</u>
* excédent de clôture 1996 disponible	156 310 KF

### BUDGETS ANNEXES

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leur montant HT.

#### Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport se montent à 1 772 KF contre 1 944 KF en 1995.

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 10 421 KF contre 9 646 KF en 1995 et ont porté essentiellement sur :

- la ZAC de Planoise	1 466 KF
- le programme de gestion centralisée des installations	159 KF
- l'aménagement de la zone d'activité La Fayette	772 KF
- et la poursuite des tranches annuelles	8 013 KF

dont les principales réalisations ont concerné :

* le chemin des Planches	875 KF
* la rue de Trey	598 KF
* la station de la Malate	512 KF
* le tunnel sous la Citadelle	444 KF
* la rue d'Arènes	417 KF
* l'avenue Marceau	356 KF
* les rues Fabre et Crotot	317 KF

* Château Galland	253 KF
* la passerelle Mazagran	227 KF
* la rue Andrey	227 KF
* les rues Sellier et Thomas	213 KF

Le montant de l'annuité régresse sensiblement et passe de 6 634 KF à 6 302 KF (- 332 KF).

En excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,9 % et passent de 34 518 KF à 33 859 KF (- 659 KF).

Le montant de la contribution aux charges du budget principal s'établit à 4 820 KF contre 4 720 KF en 1995.

Abstraction faite de l'opération de valorisation des travaux exécutés en régie, les recettes de fonctionnement augmentent de 6,1 % et passent de 58 625 KF à 62 217 KF.

Le produit des ventes d'eau aux abonnés ordinaires diminue de 2,8 % et s'établit à 37 516 KF contre 38 583 KF en 1995, pour un prix fixé à 4,99 F HT le mètre cube.

Les résultats de clôture 1996 sont les suivants :

#### **Section d'investissement**

* résultat des réalisations 1996	- 1 865 KF
* excédent antérieur reporté	0 KF
* résultat des restes à réaliser	<u>- 4 338 KF</u>
	- 6 203 KF

Le programme d'investissement de 1996 fait apparaître un besoin d'auto-financement complémentaire de 6 203 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1996. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

#### **Section d'exploitation**

* résultat non affecté de l'exercice 1995	5 023 KF
* résultat de l'exercice 1996	<u>7 759 KF</u>
* excédent de clôture 1996 disponible	12 782 KF

#### **Budget Assainissement**

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 1 101 KF contre 647 KF en 1995 (+ 454 KF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 23 332 KF.

Les travaux ont porté principalement sur :

- les tranches annuelles (7 293 KF) dont :

* rues Fabre, de la Fontaine, Crotot	1 597 KF
* travaux de raccordement à l'égout de diverses propriétés	1 206 KF
* chemin des Torcols	876 KF
* rue de l'Avenir	460 KF
* faubourg Rivotte	413 KF
* boulevard Kennedy - rue Jacquard	394 KF
* rue du Funiculaire	385 KF
* tunnel sous la Citadelle	330 KF
* chemin du Point du Jour	225 KF
* rue Emile Picard	220 KF

- des programmes existants :

* grosses réparations à la station	11 600 KF
* grosses réparations aux égouts	1 768 KF
* aménagement zone d'activités La Fayette	879 KF
* travaux divers à la station (télécommande)	796 KF
* domaine Château Galland	457 KF
* Parc Scientifique - ENSMM	441 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 3 456 KF d'emprunt et par le versement de diverses participations pour 3 096 KF.

Le montant de l'annuité diminue fortement pour s'établir à 14 813 KF contre 15 606 KF en 1995.

Si l'on exclut l'opération d'ordre relative aux intérêts courus (2 282 KF) et les écritures liées aux réaménagements de dette, les dépenses de fonctionnement progressent de 4,5 % et se montent à 36 339 KF.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 987 KF contre 43 744 KF en 1995.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une très légère baisse et s'établit à 33 884 KF contre 34 094 KF en 1995 pour un prix fixé à 5,07 F HT le m<sup>3</sup>.

Les résultats de clôture 1996 sont les suivants :

### Section d'investissement

* résultat des réalisations 1996	- 2 987 KF
* excédent antérieur reporté	3 397 KF
* résultat des restes à réaliser 1996	<u>- 4 134 KF</u>
	- 3 724 KF

Le programme d'investissement 1996 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 3 724 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1996. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

### Section d'exploitation

* résultat non affecté de l'exercice 1995	1 501 KF
* résultat de l'exercice 1996	<u>11 744 KF</u>
*résultat de clôture 1996	13 245 KF

### Forêts communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 580 KF si l'on exclut l'opération d'ordre visant à valoriser les travaux effectués par la régie municipale (700 KF).

Les dépenses de fonctionnement (hors prélèvement) s'élèvent à 3 955 KF contre 3 917 KF en 1995.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, sont en forte baisse à 1 651 KF contre 2 650 KF en 1995. Ces ventes ne suffisent pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite la participation du budget principal à hauteur de 2 670 KF.

### Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

\* les services :

- . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
- . de repas à domicile
- . de téléalarme
- . sociaux

\* les interventions :

- . du médecin traitant
- . des infirmières libérales
- . des kinésithérapeutes
- . des pédicures
- . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation progressent de 2,9 % (1 771 KF au lieu de 1 721 KF) et les recettes du forfait de soins de 6,2 % (1 770 KF pour 1 666 KF en 1995).

Les dépenses d'exploitation 1995 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 1994 (n-2), soit 0,2 KF conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 23 septembre 1996.

Les résultats de clôture 1996 s'établissent comme suit :

### **Section d'investissement**

\* excédent cumulé à la clôture de l'exercice 155,8 KF

### **Section d'exploitation**

\* excédent 1995 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1997 29,3 KF

\* excédent 1996 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1998 2,2 KF

Excédent global 187,3 KF

**III - BALANCES**

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

*a) Budget Principal*

- restes à réaliser	
. dépenses d'investissement	76 917 545,00 F
. recettes d'investissement	101 317 537,00 F
- dont opérations rattachées	
. dépenses de fonctionnement	3 408 907,00 F
. recettes de fonctionnement	1 033 572,00 F

*b) Budgets annexes*

- restes à réaliser	
. dépenses d'investissement	16 656 338,00 F
. recettes d'investissement	7 130 629,00 F
- dont opérations rattachées	
. dépenses de fonctionnement	3 102 711,78 F
. recettes de fonctionnement	0,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires,
- . les mouvements réels,
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels en francs) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 102 755 429,70	156 310 334,91	53 554 905,21
Budget Eaux	- 1 864 731,82	12 781 787,94	10 917 056,12
Budget Assainissement	410 717,55	13 245 142,68	13 655 860,23
Budget Forêts Communales	- 92 960,81	1 147 347,81	1 054 387,00
Budget SSADPA	155 800,94	31 491,50	187 292,44
<b>Totaux</b>	<b>- 104 146 603,84</b>	<b>183 516 104,84</b>	<b>79 369 501,00</b>

Dans un dernier tableau, sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

	1995	1996	Différence	%
Dépenses investissement	315 797 736,98	359 325 860,73	+ 43 528 123,75	+ 13,8
Dépense fonctionnement	927 865 795,32	964 157 057,55	+ 36 291 262,23	+ 3,9
<b>Total dépenses</b>	<b>1 243 663 532,30</b>	<b>1 323 482 918,28</b>	<b>+ 79 819 385,98</b>	<b>+ 6,4</b>
Recettes investissement	175 572 292,45	255 179 256,89	+ 79 606 964,44	+ 45,3
Recettes fonctionnement	1 150 983 440,11	1 147 673 162,39	- 3 310 277,72	- 0,3
<b>Total recettes</b>	<b>1 326 555 732,56</b>	<b>1 402 852 419,28</b>	<b>+ 76 296 686,72</b>	<b>+ 5,8</b>

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1992 à 14 jours,
- 1993 à 11 jours,
- 1994 à 14 jours,
- 1995 à 26 jours,
- 1996 à 23 jours,
- pour 1997, l'estimation est faite à 23 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 38 461 opérations comptables en dépenses et 8 664 en recettes. Ce sont environ 28 000 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

«**M. MILLE** : Merci, Monsieur le Maire pour cet exposé clair, précis et surtout bien illustré. Y a-t-il des collègues qui souhaitent intervenir ?

**M. DUVERGET** : La M14 modifie beaucoup les références par rapport aux années précédentes alors j'aimerais poser un certain nombre de questions qui, peut-être, trouvent leurs réponses dans la nouvelle nomenclature.

J'ai d'abord observé une première chose sur l'étude du compte administratif 1996 ; il s'agit en analyse financière de la capacité d'autofinancement de la Ville, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. J'observe pour l'exercice 1996 une différence de 183 MF, j'observais pour la même base de calcul sur 1995 une différence de 227 MF. Est-ce à dire que la capacité d'autofinancement de la Ville a diminué relativement sensiblement en un an, en effet entre 183 MF et 227 MF, cela me paraît très important.

Il y a également une question sur un phénomène de report de bilan. Dans le document d'étude du compte administratif 1996, tableau de répartition entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement, je retrouve un chiffre sur 1995 qui ne correspond pas au même tableau de 1995, à savoir les totaux. Vous avez le chiffre de 1 243 MF et sur le même tableau à la fin de l'exercice 1995, je trouvais 1 229 MF, soit une différence de 14 MF. Je voudrais savoir pourquoi il y a cette différence car là il n'est pas indiqué qu'il y a une nomenclature différente.

Je voudrais également comprendre un certain nombre de choses. Toujours dans le même document car il y a des modifications dans la ventilation des dépenses de fonctionnement. Quand je vois information - communication - relations publiques, 16 MF, c'est loin, en plus, du total de l'année précédente concernant d'une part information - communication et d'autre part relations publiques. Comment arrive-t-on à ce chiffre pratiquement doublé ?

Autre question qui me paraît plus préoccupante sur l'utilisation des crédits en matière d'investissement. Section d'investissement, le rapport analytique cette fois-ci indique pour la fonction 9 Action Economique, les prévisions 1996 de dépenses de 7,6 MF et une réalisation de 3 MF, soit une réalisation de 39,6 %, ce qui est particulièrement faible. Quelles sont les raisons de cette non réalisation d'investissement en matière économique alors que précisément en 1996 nous avons eu un débat sur le développement économique et qu'il avait été annoncé une grande politique économique pour la Ville.

Voilà quelques éléments sur lesquels je voulais attirer votre attention.

Pour conclure, je salue le travail qu'ont fait les services et la présentation globale de ce compte administratif très détaillé, mais un peu austère. On pourrait peut-être aujourd'hui utiliser l'informatique graphique pour présenter, sous une forme comme cela a été fait d'ailleurs partiellement par M. le Maire tout de suite, aux élus avant qu'ils aient examiné le compte administratif un certain nombre de tableaux de synthèse dans la durée. Ce serait très pratique. L'austérité des chiffres, c'est la rigueur mais parfois un peu de vulgarisation, cela ne fait pas de mal non plus.

**M. JACQUEMIN** : J'ai observé qu'une maîtrise de la section fonctionnement semble devoir être observée puisque les effets de la M14 étant corrigés, je crois qu'il y a un dérapage de 1,7 %, ce qui me paraît convenable même si la Ville de Besançon avec 48,1 % est encore au-dessus d'une moyenne mais il est vrai qu'il faudrait aller un peu plus loin dans les investigations pour porter un jugement.

Ma deuxième remarque concerne la section investissement notamment sur les taux d'exécution qui suscitent un certain nombre de commentaires. On nous dit qu'ils sont comparables à ceux des autres grandes villes. Néanmoins dans certains chapitres, on peut observer des exécutions relativement faibles avec des reports assez importants. Il en est ainsi

de la section culture - vie sociale avec un taux d'exécution de seulement 60 % à 23 MF contre 38 MF. En observant particulièrement, le chapitre musées semble être assez touché dans les trois musées d'ailleurs : Citadelle, Beaux-Arts et Granvelle. Pourquoi y a-t-il ce retard ?

Sur la section sports, il semblerait qu'il y ait un report de 6 MF assez important compte tenu du budget sport. Cela est-il dû à un retard pris dans les travaux de la piscine ?

J'ai noté dans le secteur santé qu'on reprenait à nouveau des travaux dans la section thermale de la Mouillère. En quoi consistent-ils ? Y aura-t-il d'autres programmes ? Quel programme global se dessine sur cet établissement thermal ?

Dans le développement urbain, 3,2 MF sont provisionnés pour l'usine d'incinération qui ne répond plus aux nouvelles normes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Quelle est la situation réelle de ce grand équipement ? A-t-on les risques de se voir adresser de la part de l'Etat un rappel à l'ordre ? Est-ce que le rythme des travaux de 3,2 MF qui doit préfigurer d'autres travaux est suffisant ?

Dans les transports collectifs urbains, vous dites que vous observez cette année 1996 des rentrées moindres que celles escomptées. Vous avez engagé 13,7 MF pour l'acquisition de bus nouveaux avec un report de 6,9 MF. Compte tenu des problèmes qui se posent à mon avis -peut-être partagez-vous aussi ce sentiment d'une adaptation nécessaire du parc roulant des bus- est-ce que ce report marque une interrogation en cours sur la nature même du parc d'autobus et par là même une remise en cause de sa conception ?

En matière de voirie, chaque Bisontin peut observer qu'il y a des efforts faits mais néanmoins un certain nombre d'artères principales de la ville restent dans un état que je qualifierais de déplorable puisqu'elles sont tout de même au coeur du centre ancien. Je citerai par exemple l'état de la Grande Rue dans sa partie supérieure. 14,2 MF sont engagés chaque année pour la voirie, est-ce suffisant ? Et pourquoi les dépenses engagées de 10,35 MF ne sont-elles pas mandatées ? Je crois qu'elles concernent le tunnel ; aussi je n'ai pas très bien compris pourquoi ces travaux très largement terminés n'ont pas fait l'objet d'un mandatement.

Enfin, dernière remarque sur l'usine Superfos site ancien pour lequel il y a un report de 2 MF. Je crois qu'il y a des projets sur ce site, y a-t-il un retard dans l'exécution ?

Voilà les quelques questions que je voulais poser, que vous apprécierez comme vous le souhaitez, qui ne sont pas seulement des questions de détail mais des questions de la politique menée par la ville.

**M. LE MAIRE :** Je vais donner quelques éléments de réponse. Dans le détail, notre «grand financier» pourra répondre davantage. On a parlé d'autofinancement. Comme je le disais au départ, la M14 complique tout. Il faut chaque fois revenir en enlevant techniquement ce qui passe d'un secteur à un autre et le taux d'autofinancement, non pas le chiffre cité par M. DUVERGET mais le taux de 33,6 %, qui reste dans la moyenne d'autofinancement que nous avons déjà depuis quelques années qui était de l'ordre de 35 %.

Pour comparer 1995 et 1996, il faut être très prudent c'est vrai et je crois qu'il faudra aller dans le détail pour expliquer à M. DUVERGET pourquoi tel chiffre est différent d'un autre.

Quant à la vulgarisation, essayer de mettre à la portée de tout un chacun un compte administratif n'est pas chose facile puisque même les spécialistes que nous sommes s'y reprennent parfois à deux ou trois fois pour essayer de comprendre un petit peu le système notamment avec les changements apportés par la M14.

Les questions qu'a posées M. JACQUEMIN portaient sur la politique sportive, l'évolution de la piscine, les musées, l'usine d'incinération. Sur l'usine d'incinération, une explication : pour l'instant nous ne faisons que l'entretien courant de cet établissement car nous sommes en train de constituer un syndicat qui regroupera quelque 200 communes et qui répond d'ailleurs au schéma départemental approuvé récemment pour le traitement des déchets. Donc il vaut mieux patienter pour voir globalement comment à travers ce grand Syndicat on va procéder.

C'est vrai que depuis pas mal de temps, nous sommes inquiets car l'autorité de tutelle, suite à un recours quelconque, peut nous mettre en demeure de mettre notre usine aux normes européennes.

Quant au parc bus, nous avons c'est vrai des crédits qui restent inutilisés parce qu'en relation avec 12 villes d'Europe, nous essayons de profiter de l'aide de la Commission Européenne pour l'acquisition de bus hybrides. Une seule ville est retenue en France, c'est Besançon, il y en a 11 autres à travers l'Europe et nous effectuons des démarches communes afin de savoir dans quelle direction il faut aller et obtenir les meilleures conditions. Mais ce n'est pas du tout contraire à l'évolution que nous voulons donner au parc bus.

**M. VUILLEMIN :** Si vous voulez bien, mes chers collègues, avant de répondre aux questions précises qui ont été posées, j'aimerais apporter quelques commentaires sur le compte administratif, ce sera relativement rapide.

Deux réflexions d'abord pour dire que le compte administratif qui retrace l'activité de la ville pour l'année précédente permet d'une part d'apprécier la gestion municipale mais aussi et surtout je dirais puisque là je m'adresse à une assemblée d'élus, de mesurer la réalisation de nos objectifs, c'est-à-dire de faire le point de notre projet municipal. Donc dans les commentaires que je vais faire, il y aura quelques mots sur l'aspect gestion mais aussi sur l'avancement de notre projet, la tenue de nos objectifs, etc.

Sur le plan général, cela a déjà été évoqué par des interlocuteurs précédents, c'est le premier compte administratif qu'on réalise selon la nouvelle nomenclature M14 et je voudrais moi aussi, et je le fais parce que je l'ai mesuré, je l'ai vu, je l'ai observé, rendre hommage aux services financiers pour la qualité du travail qu'ils ont réalisé et qui se traduit très concrètement par les documents qu'on étudie aujourd'hui.

Cette présentation en M14 a bien évidemment des conséquences directes. La première d'une manière générale, c'est de rendre plus difficile toute comparaison entre les coûts 1995 et les coûts 1996, c'est évident. Un exemple : désormais avec la nomenclature M14, et cela a été donc fait en 1996, les subventions d'équipement à l'Etat, à d'autres collectivités, à d'autres partenaires, qui jusqu'en 1995 figuraient en section d'investissement apparaissent désormais en section de fonctionnement. Cela rend déjà plus difficiles les comparaisons.

Deuxième chose qui a des inconvénients mais aussi des avantages, c'est la présentation par fonction qui a été retenue, c'est-à-dire qu'à une fonction, on rattache tous les coûts de la fonction y compris les coûts du personnel. Ainsi par exemple dans la fonction enseignement, il y a non seulement les crédits habituels mais aussi les crédits de personnel qu'on observait, qu'on analysait jusqu'à présent au titre des ressources humaines. Cela complique les choses, les comparaisons mais a aussi un avantage, c'est que cela permet d'une part de bien mesurer le coût d'un service dans le budget global et aussi de prendre conscience du poids de ce même service dans le budget municipal. Je viens d'évoquer le budget enseignement que je connais bien puisqu'il y a encore quelques années je m'en occupais un peu, le coût du personnel dans ce service c'est 40 MF, ce n'est pas rien, entre les affaires scolaires, les restaurants, etc. auxquels il faut ajouter encore je crois 29 MF affaires scolaires, 11 MF restaurants scolaires pour le personnel permanent et 5 MF de personnel temporaire. Cela permet de relativiser certains propos, je pense à l'actualité récente, qui laissait entendre que les crédits de la Ville

dans ce secteur-là étaient relativement faibles ou insuffisants. Une commune qui consacre 45 MF au titre des crédits de personnel à un secteur, il y a là tout aussi bien le surveillant de cantine, la personne qui fait traverser les enfants, etc. on ne peut pas la taxer de désintérêt à l'égard de ce secteur.

Ce qui complique aussi les choses, c'est les reports d'un compte administratif sur l'autre. Je vais donner deux, trois chiffres et je vais arrêter là sinon on y passera la soirée et je ne ferais qu'ajouter de la difficulté à celles qui existent déjà. Le solde du compte administratif 1995 a été comptabilisé pour 28 MF en investissement, 25 MF en section de fonctionnement avec toutes les conséquences que cela a pour les comparaisons, etc. Tout ceci pour dire qu'il ne faut pas chercher systématiquement à comparer les choses. Ce qu'il faut regarder, je crois que le Maire vient de le dire, c'est les chiffres eux-mêmes. On a parlé par exemple de l'autofinancement. Il est encore cette année d'un peu plus de 33 %, ce qui est tout de même tout à fait considérable dans le contexte actuel et compte tenu aussi de la baisse de nos recettes. On a néanmoins présenté tous des budgets en excédent. Je vous rappelle que les recettes d'exploitation de nos propres services ont commencé à baisser considérablement en 1996. Donc présenter d'une part tous les budgets en excédent et avoir encore d'autre part une capacité d'autofinancement à ce niveau-là, c'est un bon point.

Je vais quand même reparler des taux de réalisation de nos dépenses d'équipement. Je crois que c'est M. JACQUEMIN qui a soulevé cette question. Ce taux est de 68,5 % ; en 1995 il était de 63,2 % donc on avance dans la bonne direction. On peut toujours dire que c'est insuffisant mais enfin on va vers le haut. La moyenne des villes est de 67,4 %, c'est le dernier ratio connu en 1994. 68,5 est une moyenne à l'intérieur de nos services. Par exemple dans le secteur de ma collègue Danièle TETU à l'enseignement, c'est 80 % de taux de réalisation. Ailleurs c'est un peu moins. Comment y remédier ? Je n'en sais rien mais on peut en discuter entre nous. Je crois que la solution est de pouvoir commencer ou lancer le plus tôt possible les programmes de travaux d'investissement, etc. et on augmentera ainsi je dirais mathématiquement les taux de réalisation.

Lié à ces informations sur l'investissement, je voudrais rappeler quand même un ratio qui vous a été présenté tout à l'heure et qui est important, c'est l'effort d'équipement en francs par habitant : 1 433,96 F, moyenne nationale : 1 360 F. Le tableau présenté fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire pour le programme d'investissement de 102 755 000 F. Cet autofinancement sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1996 qui, je le rappelle, est supérieur à 156 MF, autrement dit le financement de la section investissement par la section de fonctionnement est égal à plus de 102 MF, ce qui est tout de même une capacité d'autofinancement tout à fait importante.

Quelques mots sur le fonctionnement. J'ai déjà évoqué les complications nées de la nomenclature M14. Je rappelle qu'à nomenclature égale, l'évolution des dépenses de fonctionnement est inférieure à 2 %. Quelques questions ont été posées sur les dépenses de personnel et notamment le rapport dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, etc. En 1995, les dépenses de personnel étaient légèrement supérieures à 407 MF, elles représentaient un peu plus de 48 % des dépenses de fonctionnement. 1996 : ces mêmes dépenses, 410 MF, ne représentent plus que 47,3 %. Je rappelle qu'en 1992, ces mêmes dépenses de personnel représentaient plus de 50 % des dépenses de fonctionnement. C'est vrai qu'on a un taux supérieur à la moyenne nationale qui est 45 %. Cela s'explique très simplement par le choix politique que nous avons fait de confier à des services municipaux le fonctionnement de certains services : les restaurants scolaires, je l'évoquais tout à l'heure, c'est 11 MF de crédits de personnel permanent et 5 MF de personnel non titulaire, vous enlevez cela, tout de suite le pourcentage varie, choix aussi de maintenir en régie le service des Eaux et de l'Assainissement, choix qui a un coût. Dès lors qu'on fait ce choix-là, il faut l'assumer derrière et ne pas faire les étonnés en lisant les pourcentages. C'est des choix politiques que nous avons faits et que nous assumons complètement.

En revanche, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, on l'a vu tout à l'heure sur le tableau, ou des dépenses de personnel, je crois pouvoir affirmer ici, et je doute de ne pas être suivi dans ce raisonnement, qu'elles sont parfaitement maîtrisées.

On a évoqué tout à l'heure le niveau de services rendus en francs par habitant, je dirais que le pourcentage de frais de personnel est la conséquence très directe de cela.

Je voudrais aussi signaler, c'est important, cela a été dit mais à mon avis trop rapidement, la baisse considérable des frais financiers de la Ville. Ils représentaient plus de 65 MF en 1995, ils sont tombés à 57,8 MF en 1996. Cette baisse de 10 % ne s'est pas faite par l'opération du Saint-Esprit, c'est tout le résultat des opérations de gestion active de la dette, etc. et je rappelle avec fierté que l'endettement en francs par habitant à Besançon est de 7 406 F pour une moyenne nationale de 7 958 F.

Un mot sur les recettes pour signaler que le produit des contributions directes a évolué très favorablement en 1996 puisque nous avons voté un produit de 411 MF et que le produit encaissé est légèrement supérieur à 420 MF. C'est la conséquence très directe de l'évolution très positive de nos bases, là aussi cela méritait d'être signalé.

Tout cela était l'aspect gestion. Examinons à présent la réalisation de notre projet, de nos objectifs, etc. Notre projet comprend deux grands volets : la vie quotidienne et la dimension de ville centre et de capitale régionale.

En ce qui concerne la vie quotidienne, j'évoquerai le restaurant de la place Cassin, les conseils de quartiers, le relais jeunesse, toutes les actions dans les quartiers, qu'il s'agisse de la ludothèque à Palente-Orchamps, le quartier Brulard, le gymnase de Clairs-Soleils, la Maison de Quartier de Saint-Claude, les jardins du Casino, le groupe scolaire Granvelle, etc. Pour Besançon, ville centre, capitale régionale, je rappellerai la piscine, les échangeurs de Planoise et de Marchaux, l'usine Superfos, le Palais Granvelle, la Citadelle, le tunnel, etc.

On a posé encore quelques questions de détail auxquelles je vais répondre avant de conclure. Pour l'usine d'incinération, je voudrais simplement ajouter qu'au moins 30 % des usines d'incinération en France sont comme la nôtre pour ne pas dire pire. M. JACQUEMIN a par ailleurs parlé d'insuffisance de crédits de voirie. C'est vrai qu'on pourra toujours trouver ici ou là un morceau de rue, un bout de trottoir qui n'est pas fait, etc. Je voudrais quand même dire que chaque année c'est 67 ou 68 MF qui sont investis dans ce secteur.

On a parlé aussi de l'opération Superfos, c'est-à-dire à la fois l'installation de l'usine à la ZAC La Fayette, le rachat des installations libérées par Superfos aux Prés de Vaux. Cette opération financièrement est étalée sur deux années, ce qui peut expliquer des reports. Ce que je voudrais préciser, c'est que désormais la Ville est propriétaire des installations Superfos aux Prés de Vaux. Nous les avons visitées encore récemment ; un des deux hangars est quasiment prêt, pratiquement sans aménagements, à accueillir une entreprise qui voudrait venir s'installer sur Besançon.

Pour conclure, je voudrais rappeler avec force ce que j'ai déjà dit lors du débat sur les orientations budgétaires, à savoir que la situation financière de la Ville est saine, qu'il s'agisse de l'endettement, de l'autofinancement, de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de personnel. La situation financière de la Ville est saine et c'est pour cela qu'on peut dégager des crédits suffisants et maintenir un effort financier conséquent en investissement pour aider l'activité économique, c'est-à-dire soutenir l'emploi.

**M. MILLE** : Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais demander à M. le Maire de quitter la salle afin que l'assemblée puisse procéder au vote de ce compte administratif».

...

**M. MILLE :** Monsieur le Maire, je vous rends compte qu'après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1996.

Je vous félicite pour ce résultat.

**M. LE MAIRE :** Je remercie Jean MILLE de la courte présidence qu'il a assumée et le Conseil Municipal, majorité, opposition, divers, du résultat de ce vote.

*Récépissé préfectoral du 3 juillet 1997.*